

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

***Rapport d'autoévaluation de la commission
nationale d'implémentation de l'assurance qualité
dans l'enseignement supérieur (CIAQES)***



<i>Rapport validé</i>	<i>29 Mars 2022</i>
<i>Rapport envoyé</i>	<i>30 Mars 2022</i>

REMERCIEMENTS

La présidente du comité d'autoévaluation de la Commission d'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES) et à travers elle tous les membres du comité, exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'achèvement de l'opération d'autoévaluation dans de bonnes conditions en mettant à profit leur savoir, le savoir-faire et leur disponibilité pour le bien de notre commission.

Aux responsables du MESRS qui ont suivi et accompagné de près, avec diligence et habilité, l'évolution du travail prévu, je réitère tous mes vifs remerciements.

Comité de rédaction

- Pr. CHAHED Amina Présidente
- Pr. LATRECHE Mohamed Elhadi Membre
- Pr. KHELIF Rabia Membre
- Pr. HAMIDOUCHE Mohamed Membre

Comité d'accompagnement (MESRS)

- Pr. AIT YAHIA Karima
- Pr. ABDALLAH Nachida
- Pr. AIT YAHIA Kamila
- Pr. BELARBI Yacine
- M. DAHMANI Hakim

Liste des abréviations

- AQ : Assurance Qualité
- AQI : Assurance Qualité Interne
- AQE Assurance Qualité Externe
- AE : Auto-Evaluation
- ASG: African Standards and Guidelines
- ASG-AQ: African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education
- ATRST : Agence Thématique De Recherche En Science Et Technologie
- ATRSSV : Agence Thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie
- ATRSHS : Agence Thématique De Recherche En Sciences Humaines Et Sociales
- ANQAHE: Arab Network for Quality Assurance in Higher Education
- CIAQES : Commission d'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur
- CAQ : Cellule Assurance Qualité
- CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
- CNU : Commission Nationale des Universités
- CRU : Conférences Régionales des Universités
- CNH : Commission Nationale d'Habilitation
- CEN : Commissariat aux Energies Nouvelles
- CNE : Comité National Evaluation
- CPND : Comité Pédagogiques Nationaux
- CPRS : Conseil Provisoire de la Recherche Scientifique
- CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
- DGRSDT : Direction Générale de la recherche scientifique et du développement technologique
- DEUA : Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées
- DAAD : l'Office Allemand d'Echanges Universitaires
- EES : Etablissement d'Enseignement Supérieur
- EE : Evaluation Externe
- ESRS : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
- ESAGOV : 'Enseignement Supérieur Algérien à l'heure de la Gouvernance
- ESC: Ecole Supérieure de Commerce
- HCERS : Haut Conseil de L'évaluation de La Recherche et de L'enseignement Supérieur
- HCR : Haut-Commissariat à La Recherche
- MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique
- RNAQES : Référentiel National d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

- RAQ : Responsable Assurance Qualité
- RAE : Rapport Autoévaluation
- MRP : Méthodologie de résolution des problèmes
- PAPS-ESRS : Projet d'Appui à la Politique Sectorielle pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique
- TIC : Technique D'Information Et Communication
- ONRS : Office National de la Recherche Scientifique
- SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities,Threats ou AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

Sommaire

Remerciements

Comité de rédaction

Abréviations

Sommaire

I Introduction	07
II. DEVELOPPEMENT DU RAPPORT D'AUTOEVALUATION (RAE)	08
III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	09
III.1. L'enseignement supérieur algérien	09
a. Missions de l'enseignement supérieur algérien	11
b. Caractéristiques essentielles de l'enseignement supérieur algérien	12
III.2. La recherche scientifique algérienne et son évaluation	13
III.3. L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique algériens	16
IV. ACTIVITES DE LA CIAQES ET EVALUATION	17
IV.1. Introduction	17
IV.2. Débuts des activités de la CIAQES	17
IV.3. Opportunités saisies	18
IV.4. Implémentation de l'assurance qualité en Algérie	19
IV.5. ACTIVITES	21
1. Formation des RAQ et sensibilisation à l'AQ (2012-2013)	21
2. Elaboration du Référentiel National (2014-2016)	21
3. Elaboration du guide d'auto-évaluation (2016)	23
4. Appropriation du RNAQES	23
5. Désignation des points focaux	23
6. Lancement de l'auto-évaluation institutionnelle (2017)	23
7. Expertise préparatoire à l'évaluation externe (2018)	25
8. Projet d'établissement	25
9. Formation sur la MRP, le plan d'amélioration et la gestion du changement	26
10. Séminaires à l'initiative des établissements	26
11. Réunion des membres de la CIAQES	34
IV.6. Evaluation des résultats et recommandations	34
V. CONTEXTE, PROFIL ET ACTIVITES DE LA FUTURE AGENCE	36
V.1. Contexte	36
V.2. Profil	37

V.3. Activités	37
VI. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES (SWOT)	38
VI.1. Introduction.....	38
VI.2. Analyse SWOT.....	38
VI.3. Principaux points forts, points faibles, opportunités et menaces relatifs à la CIAQES	40
VII. PROCEDURES D'ASSURANCE QUALITE	42
VII.1. Introduction.....	42
VII.2. Procédures élaborées.....	42
VII.3. Format du rapport d'évaluation.....	47
VIII. ALIGNEMENT DE LA CIAQES ET DE LA FUTURE AGENCE SUR LES REFERENCES ET LIGNES DIRECTRICES AFRICAINES.....	51
IX ACTIVITES INTERNATIONALES.....	56
X. CHAMPS DE DEVELOPPEMENT FUTUR	60
XI.CONCLUSION.....	61
ANNEXES	

I. INTRODUCTION

Il est généralement admis l'existence d'une relation positive entre le savoir et le développement socioéconomique d'un pays. De ce fait, l'Etat algérien a œuvré, depuis son indépendance, au renforcement et à l'expression de cette relation. En effet, l'analyse rétrospective de l'évolution du système d'enseignement supérieur algérien permet de considérer que l'université est non seulement le centre du savoir et de la formation mais surtout le précurseur du développement technologique, économique et social du pays, d'où la nécessité qu'elle soit dynamique et en constante évolution pour mieux s'adapter aux contextes et conjonctures.

Après avoir réussi sa politique de "démocratisation" de l'enseignement supérieur, ayant conduit à une masse estudiantine de quelques 1.7 millions d'étudiants, l'Algérie s'est attelée ces quinze dernières années à l'implémentation de l'assurance qualité dans son système de formation universitaire et de recherche scientifique.

Suite aux profonds changements que subit l'enseignement supérieur, de par le monde, le ministère de tutelle s'efforce ces dernières années à trouver plus d'efficacité et d'efficience, garantissant l'équité dans l'accès à la formation universitaire. L'employabilité des diplômés universitaires et le transfert et la valorisation des résultats de la recherche scientifique restent des soucis majeurs pour les pouvoirs publics.

La mise en place d'un système assurance qualité dans l'enseignement supérieur permettra de concilier entre ses différentes missions. En effet, il garantira des formations et des diplômes qui répondront aux attentes des impétrants, de la société en général et de leurs parents en particulier et de l'environnement socioéconomique. La contextualisation fait que l'enseignement supérieur doit répondre à l'exigence de qualité exprimée non seulement par le monde socioéconomique mais aussi par les normes et standards internationaux.

La massification de l'enseignement supérieur et la mobilité internationale des étudiants ont nécessité une nouvelle approche dans la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur algériens (EES). Il est primordial de maintenir les acquis tout en améliorant la qualité de la formation universitaire, grâce à la mise en place de démarches et d'outils d'assurance qualité (évaluation, audit, accréditation, certification, .).

La mise en place de la Commission d'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES), qui a œuvré durant une dizaine d'années à implémenter la culture qualité dans les établissements d'enseignement supérieur, n'était

qu'une étape dans le processus menant à la création d'une Agence d'Assurance Qualité et d'Accréditation.

Après avoir structuré les cellules d'assurance qualité (CAQ) des établissements, formé leurs responsables (RAQ), mis en place un Référentiel National d'Assurance Qualité (RNAQES), accompagné des autoévaluations et préparé des évaluations externes et accompagné les établissements dans l'élaboration de leurs projets de développement, la CIAQES est arrivée au terme de ses missions. Il est donc temps de créer une Agence d'Assurance Qualité et d'Accréditation.

II. DEVELOPPEMENT DU RAPPORT D'AUTOEVALUATION (RAE)

Le processus d'évaluation d'une institution comporte deux dimensions majeures :

- L'évaluation interne (l'audit interne ou l'autoévaluation), qui doit permettre à l'institution de faire le bilan le plus complet sur sa situation. C'est d'abord un processus global qui contient une première phase qu'est l'autoévaluation, menée sous la seule responsabilité de l'institution. L'autoévaluation a une extrême importance dans le processus d'amélioration.
- L'évaluation externe qu'est la deuxième dimension, menée par une équipe d'experts, qui apportera un regard extérieur sur ce diagnostic. Elle est conçue comme un complément qui, éclairant les défauts et les manques de l'autoévaluation, tente d'aider à poser un diagnostic clairvoyant sur lui-même et à identifier ses pistes d'amélioration.

Concernant la première dimension qui nous intéresse dans ce rapport, l'exercice d'autoévaluation conduit à la production d'un rapport d'autoévaluation qui constituera un élément essentiel sur lequel se base l'évaluation externe.

Le rapport d'autoévaluation doit pouvoir donner des éléments de réponse à des questions fondamentales telles que :

1. Que cherche à faire la commission ?
2. Comment la commission cherche-t-elle à atteindre ses objectifs ?
3. Comment la commission se sait-elle engagée dans la bonne voie ?
4. Comment la commission peut-elle se structurer en vue de mieux progresser ?
5. Quels sont les résultats de l'autoévaluation à prendre en compte pour la préparation du projet de développement de l'assurance qualité et de l'accréditation en Algérie ?

Le présent rapport a été élaboré par une équipe de quatre experts dont trois membres de la CIAQES et un RAQ d'un établissement. Le MESRS a réuni toutes les conditions nécessaires à l'élaboration du rapport et a mis à sa disposition tous les moyens pour la réussite de cette opération..

Le document est composé de trois volets complémentaires :

- La première partie comporte une introduction et la description du contexte algérien (enseignement supérieur et recherche scientifique) ainsi que l'Enseignement supérieur et son assurance qualité (AQ).
- La deuxième partie est consacrée aux activités de la CIAQES et leur évaluation, qui sera ponctuée par une analyse SWOT pour mettre en exergue les forces – faiblesses – opportunités et risques. Aussi, Les procédures d'assurance qualité interne/externe sont traitées.
- La dernière partie est réservée à la prospective et le projet de création d'une agence nationale d'assurance qualité et d'accréditation. Sa relation avec les parties prenantes, les ASG et les partenaires internationaux est aussi abordée.

III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

III.1. L'enseignement supérieur algérien

Dès la première décade postindépendance, des transformations sociales et économiques importantes (révolution agraire, révolution culturelle, révolution industrielle, nationalisation des hydrocarbures), ont vu le jour. A l'époque, l'objectif majeur était d'assurer une formation massive des cadres appelés à remplacer d'une part le départ massif des colons et d'autre part pourvoir en compétences, les administrations et les différents programmes de développement du pays (unités de production industrielles, services, ...). Aussi le système d'enseignement supérieur qui se composait jusque-là de trois universités (Alger datant de la période coloniale, et Oran et Constantine créées à l'indépendance), va se renforcer par de nouvelles universités à l'instar de celle de Annaba, Tlemcen, Sétif, Batna, Tizi Ouzou, Sidi Belabes, Blida et les instituts technologiques de Boumerdès. Aujourd'hui, pratiquement toutes les wilayas du pays sont dotées d'au moins un établissement d'enseignement supérieur.

L'élargissement de l'éventail de l'enseignement supérieur en Algérie ne répond pas seulement aux deux objectifs précédents. Il tient aussi de la décision de réformes prise en

1972, date à laquelle une refonte totale des programmes de formation a ainsi été proposée et dont la principale caractéristique réside dans les éléments suivants : diversification, spécialisation et professionnalisation. A partir de 1980, un certain nombre d'amendements allaient être apportés progressivement à la réforme de 1971, comme la restructuration des universités en facultés et en instituts, la mise en place d'un système d'orientation des bacheliers à l'entrée de l'université et la mise en place des formations de courte durée. L'élargissement de l'éventail de l'enseignement supérieur en Algérie ne répond pas seulement à ces objectifs. Il inscrit également la décision politique prise en 1982, qui généralise l'enseignement fondamental aux enfants des deux sexes et le rend obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, en procédant à l'arabisation de l'enseignement supérieur des sciences sociales et humaines.

Dans les années 2000, le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS) a mis en œuvre, depuis la rentrée universitaire 2004-2005 des réformes touchant trois volets : les contenus des programmes pédagogiques, l'architecture des enseignements (LMD) selon les recommandations du processus de Bologne, l'organisation des structures de gestion de la pédagogie.

Concernant la gouvernance de l'enseignement supérieur, en plus de l'administration centrale du ministère, plusieurs organes consultatifs sont placés auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur. Ces instances jouent un rôle important dans l'exécution de la politique nationale de la formation universitaire et dans la concrétisation de la stratégie de la tutelle qui prolonge cette politique à (au (x)) :

- La Conférence Nationale des Universités (CNU) qui réunit tous les chefs d'établissements d'enseignement supérieur.
- Conférences Régionales des Universités (CRU) qui sont des prolongements régionaux de la CNU. Ils regroupent les chefs d'établissements au niveau de chacune des trois régions qui composent la carte universitaire : CRU Ouest (Oran), CRU Centre (Alger), CRU Est (Sétif).
- Conseil de l'Éthique et de la Déontologie Universitaires qui est chargé de veiller à la promotion des valeurs morales universitaires
- La Commission Nationale d'Habilitation (CNH) et ses subdivisions régionales qui sont les Commissions Régionales d'Évaluation (CRE); ces dernières sont des organes nés avec la réforme des enseignements de l'année universitaire 2004-2005. Elles ont pour mission d'évaluer les offres de formation émanant des établissements universitaires et d'habiliter ces derniers à délivrer les diplômes correspondants.

La composante humaine de la CNH comporte un représentant de chaque département ministériel. Elle se prononce sur l'habilitation des offres de formation de licence, de master ou de doctorat avant son agrément par le Ministre.

- La Commission Universitaire Nationale (CUN) assure la promotion des enseignants dans le grade de professeurs de l'enseignement supérieur. Ses subdivisions régionales sont chargées de la validation des dossiers de l'habilitation universitaire.
- Le Comité National d'Evaluation (CNE) est un organe autonome chargé de promouvoir l'évaluation interne et externe des établissements de formation supérieure avec pour objectif l'amélioration de leurs performances en matière de formation, de recherche et de gouvernance.
- Les comités pédagogiques nationaux des domaines (CPND), un comité pour chacun des 14 domaines de formation, est chargé du suivi et de l'évaluation des programmes pédagogiques de formation.

a- Missions de l'enseignement supérieur algérien : Les établissements de l'enseignement supérieur algérien (Universités, Centres Universitaires, Centres de Recherche, Ecoles Supérieures, Ecoles Normales Supérieures), sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dotés d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elles sont composées d'organes directeurs (Conseil d'Administration et Conseil Scientifique), de facultés, de départements, d'instituts et d'annexes, de services administratifs et techniques communs.

Les missions de l'enseignement supérieur ont été graduellement définies. En effet, ces établissements sont chargés de :

- La formation des cadres et du développement de la recherche scientifique, et technologique et de l'acquisition des connaissances scientifiques, du développement et de la diffusion du savoir.
- L'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel du citoyen par la diffusion de la culture, de l'information scientifique et technique. Cette mission est induite par la situation d'analphabétisme élevé dans laquelle s'était retrouvée la population nationale à l'indépendance.
- Développement économique et culturel du territoire. Il semble en effet, selon les économistes spécialistes du développement territorial, que les universités et centres de formation contribuent beaucoup à l'attraction de l'investissement productif.

On comprend mieux alors pourquoi toutes les wilayas du pays sont dotées de leurs propres établissements.

- La promotion sociale en assurant l'équité et l'égal accès aux formes les plus élevées de la science et de la technologie à tous ceux qui en ont les aptitudes requises. Le principe de la gratuité des études et de la prise en charge sociale des étudiants par l'Etat a beaucoup contribué à l'élévation du niveau d'instruction des algériens.

b- Caractéristiques essentielles de l'enseignement supérieur algérien : Les spécificités de la formation universitaire algérienne, au nombre de 10, résident dans les points suivants :

- Les financements sont entièrement assurés par le Trésor Public, sauf pour les établissements de formation privés qui ont vu leur naissance cette dernière décade. Ces derniers sont très peu nombreux.
- Les études sont gratuites ; seul le mérite départage les impétrants,
- En plus d'une aide financière (directe, indirecte) attribuée à la majorité des étudiants non employés, ces derniers bénéficient d'une prise en charge sociale totale (logement en cité universitaire, transport, restauration, assurance sociale),
- Egalité d'accès entre les deux sexes,
- Accès à tous les étudiants titulaires du baccalauréat à l'enseignement supérieur ; les établissements universitaires accueillent déjà environ 1 700 000 étudiants (année universitaire 2021-2022).
- Le taux d'encadrement moyen à l'échelle nationale est de 24 étudiants/enseignant.
- La carte universitaire renferme 111 établissements d'enseignement supérieur en 2021,
- Les langues d'enseignement sont l'arabe (pour les sciences sociales et humaines), le français pour les sciences et la technologie et l'anglais dans le domaine de la recherche,
- Une multitude de diplômes (Ingéniorat, Licence, DES, DEUA, Doctorat d'Etat) jusqu'en 2004, année de l'introduction du système de formation à trois niveaux : Licence – Master – Doctorat mis à part les sciences médicales et certaines grandes écoles. Cette réforme a entraîné la rénovation en profondeur des programmes, et de nouvelles pratiques pédagogiques.

III.2. La recherche scientifique algérienne et son évaluation

Au lendemain de l'indépendance du pays, la recherche scientifique en Algérie était quasi inexistante. Le jeune état s'était attelé à former les cadres en grand nombre pour faire fonctionner le système socioéconomique suite à un héritage colonial maigre. La recherche scientifique avait été reléguée au second plan pendant une longue période car elle n'avait pas été une priorité nationale. Les premières actions pour organiser la recherche scientifique algérienne avaient été menées durant les années 70. Le Conseil Provisoire de la Recherche Scientifique (CPRS) avait vu le jour en 1971 puis suivi de l'Office National de la Recherche Scientifique (ONRS) en 1973. Leurs activités n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Par la suite, malgré le manque d'un cadre institutionnel dédié à la recherche, certaines activités de recherche, même éparpillées, ont été menées par intermittence.

Au début des années 1980, il y a eu la création du Commissariat aux Energies Nouvelles (CEN). A partir de 1986, le Haut-Commissariat à la Recherche (HCR) a été créé malgré l'absence de la structuration, conjuguée à la rareté des moyens humains, matériels et financiers dédiés à la recherche scientifique.

La période des années 1990 a coïncidé avec un retour important des étudiants boursiers envoyés en formation à l'étranger. Malheureusement, les événements de la décennie noire ont freiné cet élan. La promulgation en 1999 des textes réglementaires relatifs à la création et au fonctionnement des entités dédiées à la recherche de type unité, laboratoire, centre et équipe de recherche a permis de booster les activités. La première décennie du millénaire a vu la naissance de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT). Cela a permis la construction d'infrastructures, l'acquisition d'équipements de recherche ainsi que le lancement d'appel à différents projets de recherche.

Aujourd'hui, le potentiel scientifique algérien est très acceptable alors que ses performances académiques font de lui l'un des systèmes les plus productifs en Afrique. Il reste maintenant à valoriser ces résultats en les transférant vers le secteur socioéconomique pour en faire une locomotive du développement socioéconomique du pays.

Placée sous l'autorité du ministre chargé de la recherche scientifique, la DGRSDT met en œuvre, dans un cadre collégial et intersectoriel, la politique nationale de recherche scientifique et de développement technologique. A ce titre, elle est chargée de la programmation, l'évaluation, l'organisation institutionnelle, le développement de la ressource humaine, la recherche universitaire, le développement technologique et l'ingénierie, la recherche en sciences sociales et humaines, l'information scientifique et

technique, la coopération scientifique, la valorisation des résultats de la recherche, les infrastructures et grands équipements, et le financement des différents programmes de recherche.

Trois agences thématiques nationales gèrent les activités de recherche :

- L'Agence Thématique de Recherche en Science et Technologie ATRST ;
- L'Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé et de la Vie ATRSSV ;
- L'Agence Thématique de Recherche en Sciences Humaines et Sociales ATRSHS.

Le potentiel de recherche nationale est fort de quelques 1490 laboratoires domiciliés dans les universités et écoles supérieures, une vingtaine d'unités de recherche et une trentaine de centres de recherche dont certains sont sous la tutelle d'autres ministères. Dans la recherche scientifique universitaire activent, plus de 100000 chercheurs entre enseignants-chercheurs et doctorants alors que les chercheurs permanents au niveau des centres de recherche avoisinent les 2500 personnes. Dans le secteur industriel, le nombre de chercheurs actifs se compte par dizaines.

Dans la nouvelle vision de la recherche scientifique, deux catégories de recherche sont à distinguer : la recherche spécifique aux établissements et la recherche qui répond aux appels d'offre nationaux :

Les laboratoires propres aux établissements entrent dans le cadre du projet d'établissement et de sa politique de développement. Le financement de projets d'envergure nationale, est assuré par la DGRSDT sous forme d'appel à projets en fonction des objectifs à atteindre.

Les laboratoires nationaux ou d'excellence qui sont associés à des structures de recherche permanentes ont un label d'excellence. Ils dépendent directement d'un centre de recherche de rattachement. Pour cette seconde catégorie, le directeur du laboratoire est ordonnateur.

L'organisation, le fonctionnement et la gestion des structures de recherche nécessitent une diversité d'approches. Ils doivent être efficaces tout en étant plus flexibles et plus fluides. Aussi, la gouvernance de la recherche scientifique universitaire, du fait de sa double mission d'appui à la formation et au secteur socio-économique, doit faire face à un large éventail de défis découlant d'une série de transformations profondes de la société, comme par exemple : de nouveaux besoins socio-économiques, le développement durable, la mondialisation, les préoccupations environnementales, l'usage à outrance des TIC, ... Le système de la recherche universitaire doit tenir compte non seulement des différents segments et éléments internes qui le composent mais aussi de toutes les articulations et interfaces possibles avec son environnement extérieur. L'organisation et le fonctionnement ayant prévalu jusqu'à ce jour méritent d'être ajustés pour répondre aux défis actuels et futurs.

L'évaluation est une composante clé pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche scientifique et de développement technologique. Les processus d'évaluation continue doivent porter sur les différentes composantes du système national de recherche scientifique. En même temps, l'exécution de cette évaluation, pour être utile, doit s'opérer durant les différentes étapes de la mise en œuvre des programmes et des projets de recherche scientifique universitaire.

L'évaluation des activités de recherche est un processus périodique qui s'assure de la pertinence et de l'efficacité du système national de recherche. Elle intervient à toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de réalisation des objectifs de recherche. L'évaluation stratégique porte sur les politiques de recherche, tandis que l'évaluation scientifique porte sur les activités de recherche. Cette évaluation périodique obéit à des critères objectifs et porte à la fois sur les activités des chercheurs, les entités de recherche ainsi que sur les programmes de recherche. L'évaluation des activités de recherche scientifique et de développement technologique est effectuée par les pairs, dans un cadre collectif et contradictoire conformément à une charte de déontologie. Ses résultats sont communiqués aux parties concernées, dans le respect de l'anonymat des experts évaluateurs. Les règles et modalités d'évaluation sont portées à la connaissance des parties concernées. Les organes de programmation d'évaluation et de valorisation sont :

- Le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique.
- Les Commissions Intersectorielles.
- Les Comités Sectoriels Permanents de Recherche Scientifique et du Développement Technologique.
- Le Conseil National d'Évaluation de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.
- La Conférence Nationale des Etablissements Publics à caractère scientifique et technologique.

Depuis une vingtaine d'années, les conditions matérielles de la recherche scientifique universitaire ont évolué d'une façon exponentielle dans tous les domaines (infrastructures et équipements scientifiques). Malgré ces investissements, l'impact sur la production scientifique et académique est plus notable alors qu'il est mitigé sur le développement technologique. L'analyse de l'état des lieux montre un certain nombre « d'obstacles » qui limitent les performances de la recherche universitaire.

III.3. L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique algériens

Dans le but de compléter la réforme lancée en 2004-2005, et afin de garantir une amélioration continue des performances de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique algériens, le Ministère de tutelle a opté pour une approche progressive pour l'implémentation d'un système d'assurance qualité dans l'ESRS. Un colloque international sur l'AQ a été organisé à Alger en Juin 2008, regroupant des experts dans le domaine, auquel ont participé les chefs d'établissements et les futurs responsables assurance qualité des établissements (RAQ). Par la suite, un travail d'information et de sensibilisation des différents acteurs a été effectué par l'organisation de séminaires et d'ateliers régionaux pour préparer l'avènement de mise en place de cellules assurance qualité au niveau de tous les établissements universitaires.

Deux années après, le ministère a créé la CIAQES par l'arrêté ministériel N°167, daté du 31 Mai 2010. Elle a été chargée d'élaborer et d'implémenter d'une manière progressive un système d'assurance qualité dans l'ESRS afin de préparer le terrain pour la création d'une agence nationale d'assurance qualité et d'accréditation. Pour mener à bien ses principales missions et de concrétiser sur le terrain ses principaux objectifs, la CIAQES a mis en place un certain nombre d'actions qui vont être développées dans le chapitre suivant :

- a- La structuration des cellules d'assurance qualité des établissements universitaires CAQ.
- b- La formation des responsables assurance qualité (RAQ) des cellules.
- c- L'élaboration d'un référentiel national assurance qualité de l'enseignement supérieur (RNAQES).
- d- L'opération d'autoévaluation.
- e- L'opération d'évaluation externe.
- f- L'accompagnement des chefs d'établissements pour toute démarche organisationnelle autour de la stratégie de développement de leurs établissements (projet d'établissement).
- g- Proposition du projet de création d'une agence d'assurance qualité.
- h- Agence en cours de création.

IV. ACTIVITES DE LA CIAQES ET EVALUATION

IV.1. Introduction :

Les multiples réformes qu'a connu le secteur de l'ESRS, la forte expansion des effectifs des étudiants, les contraintes budgétaires, l'augmentation du taux de chômage des diplômés sont tant d'éléments qui ont imposé l'adoption de l'AQ comme élément clé du développement économique, social et culturel du pays à travers l'accroissement de la responsabilisation et l'autonomie des établissements.

Le dispositif LMD adopté en 2004-2005 a fait de l'AQ une composante essentielle et une priorité du système de l'ESRS en Algérie. Il porte en lui les exigences relatives à la normalisation, la qualité et l'évaluation qui incite chaque établissement à réfléchir à sa situation actuelle et son développement et à l'amélioration continue de ses performances.

Dans cette partie, on présente les activités de la CIAQES, une commission désignée par le MESRS, pour la mise place de la démarche AQ et l'avancement du projet dans les établissements de l'ESRS en Algérie.

IV.2. Débuts des activités de la CIAQES

Le coup d'envoi de la démarche assurance qualité a été donné en vertu d'une instruction du chef du gouvernement n°1 du 27 janvier 2008. C'est également en février 2008 que fut introduite l'idée d'évaluation des établissements universitaires à la faveur de la promulgation de la loi n°08-06 du 23 février 2008 modifiant et complétant la loi n°99-05 du 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur (journal officiel n°10 du 27 février 2008). Les 19 et 20 mai 2008, furent organisées des assises nationales de l'enseignement supérieur suivies, le 1er et 2 juin 2008, du premier colloque international sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur intitulé « *l'Assurance qualité dans l'ES : entre exigences et réalité* ». Il a eu pour objectif de s'imprégner des expériences des autres nations en matière d'AQ. Lors de cet événement, de nombreux spécialistes étrangers ont exposé différentes démarches expérimentées à travers le monde. La question débattue était « *Comment doit-on procéder pour réussir une mise en place d'un Système AQ au niveau des EES ?* ».

Juste après ce colloque, une réunion s'est tenue entre les responsables du ministère, des experts internationaux et un groupe d'universitaires algériens en charge de la réflexion autour du projet, dans le but d'établir une feuille de route pour l'implémentation de la démarche AQ.

L'arrêté n°167 du 31 mai 2010 'portant création d'une Commission Nationale d'Implémentation d'un Système d'Assurance Qualité (CIAQES)' a été promulgué. Dès son installation, une feuille de route a été adoptée pour atteindre les objectifs qualitatifs de la réforme LMD mise en œuvre en 2004-2005.

La démarche adoptée consistait en la mise en place de stratégies et de procédures pour assurer le maintien et l'amélioration continue des activités et des performances de l'enseignement, de la recherche et de gouvernance, sur la base d'actions d'évaluation.

IV.3. Opportunités saisies :

Afin d'acquérir de l'expérience en matière de mise en place de l'AQ, l'Algérie a été bénéficiaire de nombreux programmes d'aide et d'incitation en coopération avec divers partenaires, entre autres :

➤ ***Coopération Algérie-Union Européenne : PAPS-ESRS (2010-2016) :***

Un partenariat a été conclu entre le MESRS et l'Union européenne (UE) en 2010 pour la réalisation d'un Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PAPS-ESRS) sur une période de 6 ans. Le projet a été doté d'un budget de 38,6 millions d'euros cofinancé par l'Union Européenne UE (21,5 millions) et l'Algérie (17,1 millions). Il visait à soutenir la réforme de l'ES en Algérie et à développer les capacités du secteur particulièrement en matière d'AQ. Parmi les résultats au nombre de 6 correspondants à 6 programmes, le résultat R1 consacré à « l'implémentation de la démarche Assurance qualité interne en Algérie a été présenté lors du séminaire de restitution du programme PAPS -ESRS.

➤ ***TEMPUS AqiUmed (2010-2013):***

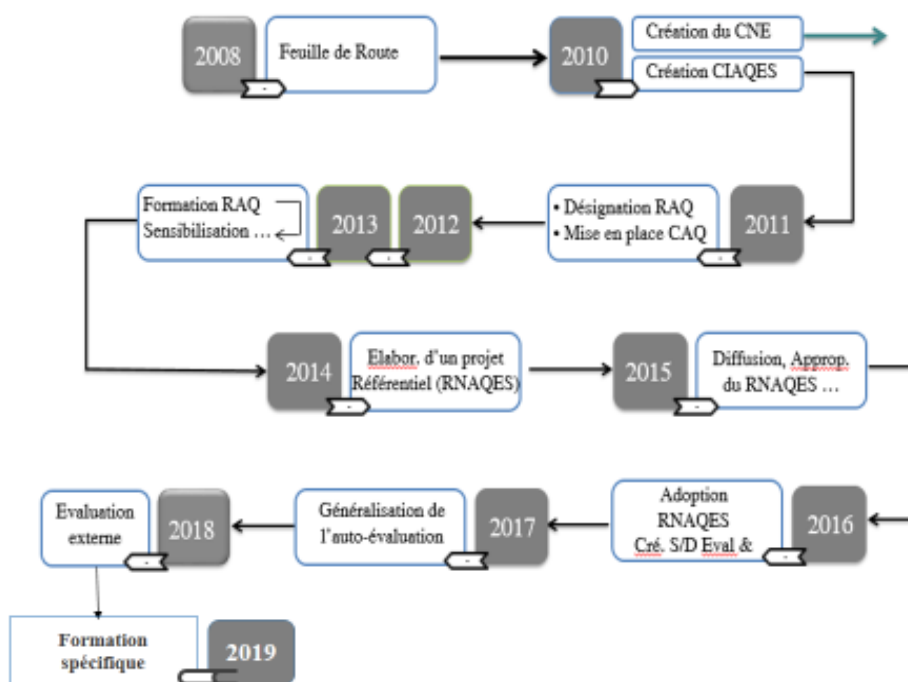
Le programme européen "Trans European Mobility Program for University studies" vise à apporter un appui à la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays d'Europe Centrale et Orientale, d'Europe du Sud-Est, d'Asie Centrale et de la Méditerranée. En 2010, l'Algérie a pris part du projet AqiUmed (Assurance Qualité Interne dans des Universités de la Méditerranée) qui visait à développer des coopérations entre EES du Nord et du Sud de la Méditerranée et, plus spécifiquement, à renforcer les échanges entre les universités des trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie). Le projet consistait principalement à effectuer des auto-évaluations dans dix universités magrébines sélectionnées comme sites pilotes, dont trois universités algériennes, et ce afin de les aider à améliorer leur gouvernance.

Les auto-évaluations ont été conduites sur la base d'un référentiel d'évaluation institutionnel élaboré par les universités magrébines. Il regroupe quatre grands domaines, à savoir : la formation, la recherche, la gouvernance et la vie à l'université. Le référentiel s'est largement inspiré des normes européennes et il a la particularité de pouvoir s'adapter aux différents contextes et spécificités des institutions universitaires locales, et ce en déclinant des critères et preuves adaptés.

IV.4. Implémentation de l'assurance qualité en Algérie :

L'AQ dans l'ESRS a été mise en place à travers un ensemble d'actions qui ont tracé le cadre juridique et réglementaire du projet. Elles sont décrites dans la feuille de route suivante :

Schéma 1 : Feuille de route de mise en place de l'AQ



La première action a été la création des deux organes CNE et CIAQES. « La mise en place de la CIAQES et le CNE constitue une étape essentielle sur le plan de la mobilisation de la communauté universitaire autour des questions se rapportant à la qualité, à l'évaluation et à l'amélioration continue ».

➤ **CIAQES (2010) :**

La CIAQES avait un mandat de trois ans et a été composée d'un président, d'un vice-président, de représentants de l'administration centrale du MESRS et d'enseignants experts. La commission a été chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du programme d'implémentation d'un système d'AQ dans le secteur de l'ESRS.

La CIAQES s'est appuyée sur les Conférences Régionales et les établissements pour réaliser son programme.

L'arrêté de 2010 portant la création de la CIAQES a été remplacée par l'arrêté n° 2004 de 2014 (modifié par l'arrêté n° 761 de 2016). Pour le président de la CIAQES : *« ce renouvellement de mandat projetait trois significations : le renouvellement de la confiance à l'équipe de la commission, de l'engagement de tous les acteurs et de la conformité à l'esprit de Deming (il s'agit du second tour de la roue de Deming lié à la mise en place de l'évaluation interne et la création de l'agence d'AQ) ».*

Au terme de l'arrêté de 2010, les principales missions de la commission ont consisté principalement à : établir un référentiel national, désigner et former les acteurs, réaliser des évaluations internes et externes, définir une politique nationale et préparer les conditions de mise en place d'une agence chargée de la mise en œuvre de cette politique. Cette agence prendra le relai dès sa création et mettra fin au rôle de la CIAQES.

➤ **Création des « CAQ » et désignation des « RAQ » (2011) :**

La première action menée par la CIAQES a porté sur la désignation des RAQ et à la mise en place des Cellules d'Assurance Qualité « CAQ » au niveau de l'ensemble des établissements, composées essentiellement d'enseignants. La responsabilité du choix du RAQ a été laissée au chef d'établissement, pour identifier la personne en mesure de mener cette mission. La seule orientation venant de la CIAQES, concernait le profil du RAQ qui devait répondre à certaines caractéristiques de disponibilité, dynamisme, esprit de communication et d'expérience initiale souhaitée dans le domaine de l'évaluation.

La CAQ est rattachée au premier responsable de l'EES, composée de membres représentatifs des différentes structures pédagogiques et administratives de l'établissement.

Elle est présidée par un RAQ, désigné par le premier responsable parmi les membres de la cellule. La CAQ élabore son règlement intérieur et son programme de travail annuel.

Les principales missions de la CAQ consistent à :

- Evaluer les EES en prenant compte toutes leurs missions et activités.
- Valider le processus d'évaluation du personnel scientifique.
- Aider les entités évaluées à l'amélioration de leurs pratiques.
- Elaborer les procédures et les fiches documents nécessaires à l'évaluation.
- Favoriser la communication en interne et externe.
- Assurer la formation interne dans le domaine de l'AQ.

La mise en place de la CIAQES et des CAQ sont autant de jalons qui témoignent de l'intérêt qu'apporte le MESRS à la démarche AQ dans les EES. Le premier acquis enregistré à travers cette étape : le maillage du réseau universitaire.

IV.5. ACTIVITES

1. Formation des RAQ et sensibilisation à l'AQ (2012-2013) :

La seconde action de la CIAQES a consisté en la formation des RAQ de tous les établissements (universités, écoles, centres de recherche). Dans ce sens un programme de formations a été enclenché. Ces formations ont été organisées dans les trois Conférences Régionales (EST, CENTRE, OUEST).

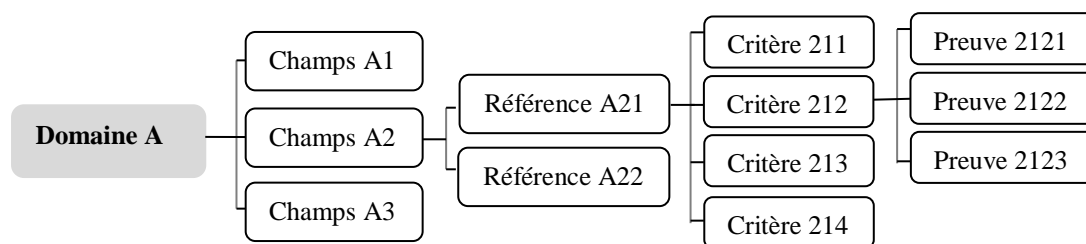
Pour toutes les régions, la formation a débuté au mois d'avril 2012 et a duré deux années entières. Elle a été prolongée par une formation continue à la demande des établissements. Après la formation initiale, les RAQ allaient devenir eux-mêmes formateurs pour les autres membres des CAQ.

2. Elaboration du Référentiel National (2014-2016) :

Durant l'année 2014, le Référentiel National d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (RNAQES) a été élaboré par les RAQ des EES, encadrés par les membres de la CIAQES suite à des workshops. Il a été vulgarisé et approprié en 2015, puis validé et adopté officiellement en octobre 2016 lors d'un séminaire national présidé par le Ministre de l'ES, intitulé : "*L'université algérienne à l'heure de la qualité*". Durant cet évènement, le lancement officiel de l'auto-évaluation dans tous les EES à partir de 2017, a été annoncé.

Le RNAQES décrit les lignes directrices pour la mise en œuvre d'un système d'AQ et constitue un outil fondamental pour la réalisation d'actions d'évaluation de la qualité. Il est organisé en 7 grands domaines qui touchent à tous les aspects institutionnels et fonctionnels des EES et qui se déclinent en champs, références, critères et preuves.

Schéma 2 : Structuration du Référentiel National RNAQES



Les 07 domaines sont déclinés en 31 champs, divisés eux-mêmes en 123 références qui couvrent les 219 critères. Ces derniers sont associés à des preuves qualitatives ou quantitatives servant d'appui aux évaluations (tableau 1).

Tableau 1 : Structure du RNAQES

Domaines	Champs	Références	Critères	Preuves
Formation (F)	7	23	49	108
Recherche (R)	3	17	32	55
Gouvernance (G)	5	27	53	181
Vie à l'université (V)	4	14	25	71
Infrastructures (I)	5	17	19	38
Coopération internationale (C)	3	11	19	40
Relations avec l'environnement socio-économique (ESE)	4	14	22	70
Total	31	123	219	563

Source : CIAQES/MESRS (2016)

Les domaines et les champs définissent le périmètre d'auto-évaluation. Les références sont les objectifs visés par l'établissement et les critères constituent les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les références, matérialisés par des preuves.

L'enquête réalisée en 2014 par la CIAQES, auprès des bénéficiaires de la formation, a révélé que plus de 90 % des RAQ sont aptes à diriger une opération d'autoévaluation, avec ou sans accompagnement.

De nombreuses initiatives locales de transmission des connaissances acquises par les RAQ aux autres membres de la cellule, voire même d'autoévaluation ont eu lieu dans les EES, et méritent d'être encouragées. Certaines expériences ont fait l'objet d'exposés lors du Colloque Algéro-Canadien.

3.Elaboration du guide d'auto-évaluation (2016) :

En 2016, la CIAQES a élaboré un guide d'autoévaluation des établissements qui a pour objectif d'informer et de former les RAQ à l'utilisation du RNAQES. Il décrit les étapes successives de l'opération d'auto-évaluation. Il s'appuie sur le référentiel national (RNAQES) de sorte à favoriser sa vulgarisation, son appropriation et son utilisation.

Le document décrivant le processus a été présenté le 9 octobre 2016 aux RAQ lors d'un séminaire qui les a réunis en marge de la CNU du 8 octobre 2016.

4.Appropriation du RNAQES :

La CIAQES a également organisé, avec le soutien logistique des Conférences Régionales Universitaires entre novembre et décembre 2016, des formations au profit des RAQ de tous les établissements. L'animation, très riche en débats, a été assurée par des équipes constituées de membres de la CIAQES. Les principaux thèmes abordés sont :

- L'implémentation de l'assurance qualité dans les EESRS.
- Le Référentiel National et son appropriation.
- Le processus d'autoévaluation et l'analyse des données.

Le RNAQES et un guide d'autoévaluation ont été mis à disposition des RAQ. Des cas pratiques pilotes ont été présentés.

5.Désignation des points focaux :

Pour renforcer l'accompagnement des établissements, un point focal, a été désigné parmi les membres de la CIAQES, pour chacune des trois Conférences Régionales Universitaires. La mission du représentant régional de la CIAQES comportait deux volets principaux :

- Assurer un suivi de l'avancement des activités au niveau de chaque établissement sur la base d'un compte rendu, sous forme de fiche et envoyé mensuellement par le 1er responsable de l'institution au Secrétariat permanent de la CRU.
- Répondre à toute demande d'aide des établissements, que ce soit en matière de formation, conseil ou documentation.

Les points focaux et membres de la CIAQES, soutenus par la communauté universitaire, sont parvenus à suivre, accompagner et disséminer la culture assurance qualité et la démarche d'autoévaluation.

6.Lancement de l'auto-évaluation institutionnelle (2017) :

La démarche déployée jusqu' en 2017 a été essentiellement formative avec comme objectif que chaque institution puisse réfléchir sur l'amélioration de ses pratiques. L'évaluation interne ou autoévaluation a été l'outil de prédilection préparant dans un second objectif les établissements à une évaluation externe.

Le 8 décembre 2016, le Ministre de l'ESRS a déclaré, à l'occasion de la 1ère CNU, que l'année 2017 serait l'année de la généralisation de la démarche d'autoévaluation. C'est ainsi que l'enseignement supérieur algérien a vécu, durant le premier semestre 2017, sa première campagne nationale d'autoévaluation lancée le 15 janvier à partir de l'université Alger1.

Le projet d'auto-évaluation lancé en 2017, prévoyait d'évaluer l'ensemble des EES sur une période initiale de 6 mois (janvier-juin). Néanmoins, l'opération s'est poursuivie durant l'année universitaire 2017-2018. Un suivi bimensuel de l'avancement de l'opération a été effectué. A l'issue de l'opération, chaque EES était tenu de rédiger et remettre à la CIAQES un rapport selon un format standard mis à sa disposition.

Les premiers résultats de cette opération inédite qui marque un tournant important dans l'implémentation de l'assurance qualité dans l'Enseignement Supérieur Algérien étaient encourageants.

Sur la base des informations collectées via l'état d'avancement mensuel et les questionnaires adressés aux RAQ, en juillet 2018, les rapports d'autoévaluation transmis officiellement aux CRU et aux Points Focaux ont été au nombre de 87 sur les 106 établissements du réseau universitaire, soit un taux de 82% ce qui montre une forte implication et engagement des établissements.

Cette participation massive au processus d'autoévaluation souligne une large adhésion à la démarche et une volonté d'appropriation du RNAQES et des outils de la qualité.

À l'issue de cette opération d'auto-évaluation, le Ministre avait invité la CIAQES à préparer le terrain pour l'évaluation externe, en s'appuyant sur l'apport des compétences algériennes installées à l'étranger. Cette orientation a été prise en charge et les résultats de l'opération organisée seront exposés dans ci-dessous.

Les procédures /référentiels utilisés lors de cette campagne sont :

- a. RNAQES.
- b. Guide d'autoévaluation.
- c. Canevas et procédure d'autoévaluation.

7. Expertise préparatoire à l'évaluation externe (2018):

Lors de la présentation des résultats d'auto-évaluation à la Conférence Nationale des Universités en juillet 2017, la CIAQES a proposé de poursuivre le processus d'implémentation par une expertise permettant la préparation à l'évaluation externe et ce suite aux consignes données par le Ministre. Cette opération a concerné les EES ayant mené une autoévaluation des sept (7) domaines du RNAQES. Etant donné que le panel des experts externes et les experts algériens ne faisaient pas partie d'un organisme reconnu pour la qualité, la CIAQES a décidé de nommer cette action "expertise préparatoire à l'évaluation externe".

La mission a été confiée à un groupe de huit (8) experts étrangers et onze (11) experts-auditeurs locaux désignés par la CIAQES, qui ont œuvré en binôme. La mission s'est déroulée du 8 au 24 avril 2018 à raison de trois jours en moyenne par établissement évalué et a concerné les 18 établissements pilotes.

Tableau 2: Expertise d'évaluation externe

Type d'établissement	Région			Total
	Est	Ouest	Centre	
Universités	5	2	4	11
Ecoles Supérieures	1	2	3	6
Ecoles Normales	0	0	0	0
Centres Universitaires	1	0	0	1
Total	7	4	7	18

Le canevas du rapport d'expertise externe a été structuré principalement en 5 parties, à savoir : les appréciations générales, la conformité de l'auto-évaluation, les points forts, les pistes d'amélioration et recommandations.

A l'issue de la mission, il a été constaté que la situation des établissements étaient hétérogènes, notamment en termes de :

- ✓ D'organisation.
- ✓ De participation et d'adhésion des staffs.
- ✓ De pratiques développées par les établissements, qui méritent d'être partagées.

8. Projet d'établissement :

Le projet d'établissement constitue un prolongement naturel de l'activité d'évaluation. En effet, il s'appuie sur les résultats et recommandations de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe pour définir les politiques et stratégies de développement des EES dans différents

domaines. De plus, il permet de mesurer l'atteinte des objectifs définis dans le RNAQES et de définir les moyens projetés dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel. Pour ce faire, un canevas a été établi par le MESRS et communiqué aux EES pour uniformiser les projets des EES et les articuler autour des domaines du RNAQES.

Les EES ont élaboré leurs projets d'établissement et les ont communiqués au MESRS. Ce dernier a accordé une grande importance à cette opération. En effet, en 2018, *une commission chargée de l'accompagnement, du suivi et de l'évaluation du projet d'établissement* des EES a été créée par l'arrêté n° 212 du 8 mars 2018.

9. Formation sur la MRP, le plan d'amélioration et la gestion du changement :

Une formation de 6 jours (pour la région Est) et de 5 jours (pour la région Ouest) a été dispensée pour les RAQ en Février et septembre 2019. Suite à la pandémie COVID, celle du centre n'a pas eu lieu. Animée par des experts algériens, cette formation a porté sur le processus d'évaluation interne et externe, le plan d'amélioration avec le tableau de bord et les indicateurs, la méthodologie de résolution des problèmes (MRP) et le management du changement. Cette formation a été caractérisée par beaucoup d'aspects pratiques. De l'évaluation, il ressort que les RAQ des régions Est/Ouest étaient très satisfaits et ils estiment que les objectifs sont atteints.

10. Séminaires à l'initiative des établissements :

Des plans d'actions de dissémination et de formation ont été réalisés dans plusieurs établissements suite aux actions menées par la CIAQES en faveur des RAQ. Parmi ces établissements, on note l'université d'Annaba, l'université de Constantine 3, l'université de Sétif1, l'ESC, l'ESTI. Les formations animées par des membres experts de la CIAQES se sont portées sur l'appropriation du Référentiel, le processus d'évaluation interne et externe.

Les principales activités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Synthèse des activités de la CIAQES :

Date	Objet	Action	Participants/ membres	livrables
3-4 juin 2008	Colloque international sur le thème de la « notion d'assurance qualité »	Suite à ce colloque, l'Enseignement Supérieur a confirmé l'adoption de ce concept	Pays participants : (Europe, Etats-Unis, Amérique du Nord et Amérique du Sud) avec l'objectif de l'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur algérien	Document sur les lignes directrices du MESRS (Travail préparatoire pour la mise en place d'un système d'assurance qualité le 3 et 4 juin 2008)
31 mai 2010	Création de la Commission Nationale d'implémentation d'un Système d'Assurance Qualité dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CIAQES I)	Arrêté n° 167 du 31 mai 2010 portant création d'une Commission Nationale d'implémentation d'un Système d'Assurance Qualité dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Composition : Mustapha Haouchine (MESRS), Bettase Mohamed (MESRS), Nacera Mezache (MESRS), Sadek Bakouche HEC (Alger), Youcef Berkane U. Sétif, Zinedine Berrouche U.Sétif, Fares Boubakour U. Batna, Nabil Bouzid U. Oum Bouaghi, Abdelkarim Harzallah u. Bumerdes, Mohamed Meliani U. Oran, Benstaali Bagdad participant de l'Université du Bahrein	-Arrêté n° 167 du 31 mai 2010 portant création d'une Commission Nationale d'implémentation d'un Système d'Assurance Qualité dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Cet arrêté a été modifié par l'arrêté 2004 du 29 décembre 2014 -Note de présentation de la commission chargée de l'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Algérie
2011	Sessions de formation	Programme de formation dispensé à distance par l'Institut International de Planification de l'Education IPE relevant de l'UNESCO	Les membres de la CIAQES, enseignants chercheurs et cadres	-Programme
2011	Travail d'études et de prospection	La formation (IPE) a été complétée par un travail d'étude et de prospection dans diverses institutions d'AQ à travers différents pays européens et le Canada.		
AVRIL- MAI 2012	Création des cellules assurance qualité au niveau des établissements universitaires			- Dossier sur la composition des cellules au niveau des établissements

28 avril 2012- 2-3mai 2013	Sessions de formation des Responsables d'Assurance Qualité (RAQs)	Sessions de formation dans les Universités : U. Oran- U. Tlemcen-U.Chlef- U. Tébessa- Ecole Nationale des Travaux Publics(Alger)- U. Mostaganem, U. UCFM1	Mohamed Meliani, Baghdad Benstaali, Sadek Bakouche, Youcef Berkane, Nacera Mezache, Aicha Slimani	-Etat de réalisation des sessions de formation des Responsables d'Assurance Qualité RAQs -Documents de lecture -Listes de présence
27 mars 2013	Feuille de route	Présentation des lignes directrices de la première feuille de route de la CIAQES		- Courrier du 27 mars 2013 du président de la Commission Concernant la feuille de route de la CIAQES
8-9 Décembre2013 finalisation du RNAQES	Finalisation du Référentiel National d'Assurance Qualité	2 journées de synthèse et de validation	Membres CIAQES	-RNAQES
Février 2014	Colloque Algéro-canadien s'est tenu à Tlemcen	Un bilan de la CIAQES I a été établi, présenté et débattu pour dégager les actions à inscrire dans un second mandat de la Commission CIAQES II		- Note d'installation de la Commission d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur CIAQES II
25- 27 février 2014	Organisation du 2 ^{ème} colloque de la CIAQES sur l'AQ Bechar			Actes du Colloques manquantes
6 mars 2014	Préparation et élaboration du 1 ^{er} Référentiel National de l'Assurance Qualité RNAQES	Les responsables de l'assurance qualité RAQ sous l'égide de la CIAQES après 5 sessions d'atelier		RNAQES
22 décembre 2014	Réunion restreinte de la CIAQES au Département DMS de l'ENSTP, regroupant des membres de la Région Centre	Préparation d'un projet de feuille de route de la Commission pour être débattu et discuté lors de l'installation de cette dernière dans sa nouvelle composante, élargie à certains chefs d'établissement et RAQs	Groupe restreint de la CIAQES : -M. Bakouche Sadek, président -Mme Mezache Nacera, membre -Mme Chahed Amina, membre- M. Herzallah Abdelkarim, membre Lerari Mohamed, membre.	-Compte – Rendu de la réunion du 22 déc 2014. PV n° 1/ CIAQES II/2014
29 décembre 2014	Création de la CIAQES II	Arrêté n° 2004 du 29 déc 2014 portant création d'une Commission Nationale d'implémentation d'un	Composée : -M.Bakouche Sadek (HCE-ALGER) -M.Haouchine	-Arrêté 2004 du 29 décembre 2014 Modifié par l'arrête n° 761 du 17 juillet 2016

		<p>Système d'Assurance Qualité dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique CIAQES</p>	<p>Mustapha (MESRS) -Latreche Mohamed El Hadi (U. Constantine) -Nemamcha Mohamed (U. Guelma) -Khaldi Abdelkader (U. Mascara) -Mme Mezache Nacera (MESRS)</p> <p>Mme Chahed Amina (ENSV El Harrache). -M. Harzallah Abdelkrim (U. Boumèrdes) -M. Lerari Mohamed (ENSTP- Kouba) -M. Khelif Rabia (U. Annaba) -LOUCIF Abdellah (U. Skikda) M.Radji Mustapha (U. Mostaganem) M. Saidane Abdelkader (ENPO- Oran) M. Denna Ahmed (USTO – Oran)</p>	
07 janvier 2015		Installation des membres de la CIAQES II		
30 avril 2015	Réunion de coordination de la CIAQES pour l'élaboration d'une feuille de route 2015	<p>CIAQES a organisé 3 rencontres régionales avec les RAQs pour leur présenter la feuille de route 2015 et recueillir leurs propositions en vue de l'enrichir. Réunion Annaba (UMB, le 19-3-2015) ; Alger (ENSV, le 5-4-2015) et Mascara (UMS, le 9-4-2015).</p>	Membres CIAQES	<p>-Feuille de route 2015 du 30 avril : -Synthèse des ateliers « Formation » et « dynamisation » des CAQs »</p>

30 juin 2015	Réunion de la CIAQES à l'ENSTP	<p>Délibérer sur l'ordre du jour suivant :</p> <p>1-Bilan semestriel des actions menées par la CIAQES (avec tableau des réalisations)</p> <p>2-Actions à soumettre à la direction nationale du programme PAPS ESRS pour une prise en charge éventuelle :</p> <p>-Séminaire national de lancement de l'autoévaluation déc2015</p> <p>- Symposium dédié aux agences qualité ANEQA (Espagne), NVAO (Pays-Bas) FINEEC (Finlande) fin février- début mars 2016</p> <p>-Colloque international sur la qualité Fin mai -début juin. Formation de 20 experts (premier noyau de collaboration de la future agence algérienne (Choisi de L'ENSM)</p> <p>-Invitation experts selon besoin. Maquette et tirage du RNAQES</p>	Membres de la Région Centre	<p>-Compte-Rendu de Réunion Séance 30 juin 2015- PV n°2/ CIAQES/2015</p> <p>-RNAQES</p>
--------------	--------------------------------	--	-----------------------------	---

23 juin 2016	Proposition de recomposition de la CIAQES II, élargie à certains chefs d'établissements		Composée : -M.Bakouche Sadek (HCE-ALGER) -Mme Mézache Nacera (MESRS) -Latreche Mohamed El Hadi (U. Constantine) -Nemamcha Mohamed (U. Guelma) Mme Chahed Amina (ENSV El Harrache). Denna Ahmed (USTO. Oran) -M. Harzallah Abdelkrim (U.Boumèrdes) -M. Lerari Mohamed (ENSTP- Kouba) -M. Khelif Rabia (U. Annaba) M. Koudil Mouloud (ENSI-El Harrach) M. Djenane Madjid (U. Sétif 1) M. Allal Amine (U. Tlemcen). M. Kecir Mohamed (U. Boumerdès).	
--------------	---	--	--	--

14 avril 2016	Réunion CIAQES	<p>-Présentation du livret « Référentiel Assurance Qualité ». M. Lerari</p> <p>- Echéance finalisation et validation le 15 mai.</p> <p>- Organisation d'un séminaire d'accompagnement des RAQs pour l'autoévaluation.</p> <p>-Proposition de recomposition de la CIAQES II (Élargie à certains chefs d'établissements)</p> <p>-Elaboration d'un projet d'accompagnement de la création de la future Agence Nationale d'assurance Qualité pour ESA, dans le cadre du programme Européen P3A (M. khelif et Mme Chahed)</p> <p>Exposé d'un projet des motifs relatifs à la création de l'ANAQES à étudier et à enrichir.</p>	M. Herzallah, M. Bakouche, M. Lerari, Mme Mezache, M. Khelif, M. Nemamcha, Mme Chahed.	<p>-PV réunion CIAQES, 14 avril 2016</p> <p>-Etude de Faisabilité pour l'Etablissement d'une Agence National d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur.</p>
17 juillet 2016		Arrêté n° 761 du 17 juillet 2016 portant création d'une Commission Nationale d'implémentation d'un Système d'Assurance Qualité dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		-Arrêté n°761 du 17 juillet 2016
16 novembre 2016	Mission d'expert TAIEX programme P3	Journée d'étude sur l'organisation et le fonctionnement d'une agence assurance qualité dans l'enseignement supérieur	Les membres de la CIAQES avec 2 experts étrangers du HCERES	

2017	<p>Autoévaluation des établissements de l'ESRS</p> <p><u>Résultats :</u></p> <p><u>Rapport région Est</u> 01/2017</p> <p><u>Rapport région Centre</u> 5/2017</p> <p><u>Rapport région Ouest</u> 6/2017</p> <p>En plus d'un : <u>Rapport Intermédiaire</u> sur la situation des points focaux régionaux de l'opération en juillet 2017.</p> <p><u>Rapport global</u> : sur la situation en novembre 2017</p>	Lancement de l'opération de l'autoévaluation des établissements de l'ESRS		<p>- Rapport des 3 régions :</p> <p>-Rapport Est</p> <p>-Rapport Centre</p> <p>-Rapport Ouest</p> <p>-Rapport Intermédiaire sur la situation des points focaux régionaux de l'opération</p> <p>-Rapport sur la situation globale des 3 régions au 21 novembre 2017</p>
Avril 2018	Evaluation Externe	<p>Elaboration d'un modèle de procédure pour l'évaluation externe des établissements d'enseignement supérieur algérien</p> <p>Lancement de l'opération de l'évaluation externe des établissements de l'ESRS</p> <p>18 établissements du supérieur ont vécu cette expérience.</p>	<p>Intervention d'évaluateurs indépendants.</p> <p>8 experts du Canada</p> <p>11 experts auditeurs locaux membre de la CIAQES ou RAQ.</p> <p>Expertises menées en binômes et dans les 3 régions (pas de PJ. Justifiant la venue des experts canadiens)</p>	<p>-Procédure pour l'évaluation externe des établissements d'enseignement supérieur algérien.</p> <p>-Existence d'expertises externes</p>
17 janvier 2019	Réunion de la CIAQES (MESRS 17/1/2019)	<p>Mise en œuvre de la feuille de route pour l'année universitaire 2019.</p> <p>L'examen des modalités de la mise à jour du RNAQES.</p> <p>Organisation des sessions de formation et accompagnement.</p>	<p>Présents : Membres de la CIAQES</p> <p>Absents :</p> <p>M. Allal Mohamed Amine</p> <p>M. Hazrallah Abdelkarim</p> <p>M. Khelif Rabia</p> <p>M. Lerari Mohamed</p>	- PV de la réunion de la CIAQES (MESRS 17/1/2019)
2020	Rapport synthétique des activités de la CIAQES			-Rapport synthétique des activités de la CIAQES 2020

11. Réunion des membres de la CIAQES:

Périodiquement, des réunions de coordination sont programmées par la CIAQES pour la préparation, l'évaluation et le suivi des activités avec des propositions de plans d'actions (voir tableau ci-dessus).

IV.6. Evaluation des résultats et recommandations :

Le fonctionnement de la CIAQES durant son mandat était conforme aux missions définies dans son texte de création. Les activités réalisées ont suscité toute l'attention des parties prenantes. Des enquêtes auprès des personnes formées (RAQ) ont été menées et les résultats montrent une entière satisfaction. Pour eux, les formations dispensées sur l'appropriation du RNAQES, l'analyse des données, le processus d'évaluation, les plans d'amélioration avec le tableau de bord et la méthodologie de résolution de problèmes ont utilisé plus de cas pratiques par rapport aux formations dispensées auparavant. Ceci reflète le processus d'amélioration continue piloté par la CIAQES.

Les réunions de la CIAQES ont enregistré la présence de tous les membres avec de rares cas d'absence avec justification. La CIAQES a lancé ses activités en se basant sur les missions dont elle était chargée. Les faits montrent que les objectifs ont été largement atteints.

Les résultats de l'implémentation de l'assurance qualité de l'ESRS ont abouti à l'accumulation d'un capital d'expériences, des compétences certaines acquises dans l'assurance qualité interne et externe et une promotion de la culture qualité auprès des établissements du supérieur en Algérie. En plus, un vivier d'experts a animé des conférences et des séminaires et a conduit des formations pour l'ensemble des établissements. Aujourd'hui, une forte prédisposition existe pour accueillir avec une grande motivation les évaluations via l'agence assurance qualité dont le lancement est imminent. Le tableau ci-dessous résume les missions de la CIAQES avec l'atteinte des objectifs.

Tableau n° 4 : Eléments de sortie des activités de la CIAQES

No	Missions (Arrêté 167 du 31 mai 2010)	Résultats et livrables	Objectif
1	Elaborer, suivre et mettre en œuvre un programme d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'ESRS	Programme et feuille de route appliqués	Atteint
2	Etablir un référentiel national de normes et critères relatifs à l'assurance qualité en tenant compte des standards internationaux	RNAQES élaboré et validé	Atteint
3	Arrêter les critères de choix des EES pilotes et des responsables de l'assurance qualité au sein de chaque établissement	-Critères définis -Responsables désignés -EES pilotes connus	Atteint
4	Mettre en œuvre un programme d'information envers les établissements ciblés et un plan de formation au profit des responsables assurance qualité	Programme d'information et de formation validé et réalisé	Atteint
5	Définir un programme d'implémentation du processus d'assurance qualité dans les établissements ciblés et assurer le suivi de sa mise en œuvre	Processus et procédures établis	Atteint
6	Organiser les opérations préliminaires à l'autoévaluation des établissements et activités ciblées	Autoévaluation de 97 établissements sur 106	Atteint
7	Organiser les opérations d'évaluation externe des établissements et activités ciblées	Evaluation Externe de 18 établissements pilotes	Atteint
8	Assurer la veille dans le domaine de l'AQ	Plusieurs visites d'échange effectuées à l'étranger, publications et communications	Atteint
9	Réunir les éléments nécessaires à la définition d'une politique nationale et d'un modèle d'assurance qualité et préparer les conditions de mise en place d'une agence chargée de la mise en place de cette politique	Proposition d'un projet de création d'une agence algérienne d'AQ et d'accréditation	Moyennement Atteint (projet élaboré en attente de la création effective)

V. CONTEXTE, PROFIL ET ACTIVITES DE LA FUTURE AGENCE

V.1. Contexte :

La mondialisation et l'ouverture des systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à l'international a mis ces derniers devant les exigences de l'harmonisation, la compétition et les préoccupations des réformes afin de mieux répondre à leur rôle dans la promotion de la société fondée sur le savoir et la connaissance.

A l'instar de la majorité des pays du monde, la réforme de l'enseignement supérieur en Algérie a permis la mise en place du système d'enseignement « LMD », qui est inspiré du modèle d'organisation recommandé par le processus de Bologne. La généralisation de cette nouvelle architecture des enseignements et la tendance à la massification, observée depuis le début des années 2000, ont conduit à mettre en avant les conditions de prise en charge des questions liées à:

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la recherche scientifique et leur adéquation avec les standards internationaux et les besoins de la société.
- Le renforcement des capacités d'accueil des nouveaux étudiants, notamment par la diversification des modes d'offres de formations et l'introduction de l'enseignement à distance.
- L'application des règles et des références de l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Cette démarche introduira certainement une meilleure efficacité et d'efficience dans la gouvernance générale de l'enseignement supérieur.

- L'adéquation du contenu des formations avec les métiers, présents et futurs, et l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'expérience acquise pendant l'exercice de ces missions a permis le développement d'une expertise considérable et la formation de compétences humaines de haut niveau pour la mise en œuvre des standards d'assurance qualité à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Les actions de la CIAQES ont certainement permis de faire un bon éclairage sur les forces et les faiblesses de chaque établissement mais aussi sur les opportunités et les obstacles auxquels elle fait face.

Actuellement, l'expérience de la CIAQES doit être surpassée pour permettre une institutionnalisation et une pérennisation de la fonction de l'assurance qualité et de

l'accréditation dans le système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie. La lecture des expériences de plusieurs pays, montre que l'assurance qualité et l'accréditation sont confiées à des agences spécialisées, avec un mode d'organisation adapté et un degré d'indépendance important dans le financement et la conduite de ses actions statutaires.

V.2.Profil :

En Algérie, la consécration d'une agence de l'assurance qualité s'inscrit dans le cadre des missions et attributions dévolues au secteur de l'enseignement supérieur, en vertu des dispositions prévues dans les lois d'orientation du secteur. Il s'agit des lois n°99-05 du 5 avril 1999 et n°15-21 du 30 décembre 2015, en plus du décret exécutif n°13-77 du 30 janvier 2013, fixant les attributions du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, notamment son article 3 alinéa 5 l'attribution qui stipule : « de veiller à la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ».

La nouvelle loi d'orientation sur l'enseignement supérieur élargit l'opération de l'évaluation pour contenir aussi l'assurance qualité, l'accréditation des formations et l'agrément des établissements privés de formation supérieure.

Les missions de l'agence nationale d'assurance qualité seront assurées par des experts de renom, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des administrateurs expérimentés et compétents. Cette agence doit s'appuyer sur une structuration administrative souple, subdivisée en départements administratifs et techniques. Les services de gestion et d'exécution seront confiés à des cadres de niveau master, formés dans le domaine du management par la qualité.

V.3. Activités :

L'agence se munira d'outils (référentiels, principes, chartes de l'évaluation.), de procédures et de mécanismes préservant son indépendance, sa transparence et son impartialité dans les travaux et les décisions qu'elle aura à prendre suite aux évaluations de ces experts.

La future agence intégrera certainement les réseaux internationaux des agences d'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ces adhésions seront utiles pour l'harmonisation de ses procédures, la reconnaissance internationale des produits de ses prestations.

En adoptant l'agence comme instrument pour l'amélioration de la qualité et de la bonne gouvernance dans l'enseignement supérieur, notre pays s'approprie de moyens institutionnels pour mener à bien sa politique de réforme afin de converger rapidement vers les standards

internationaux en matière d'enseignement et de recherche scientifique. Cette démarche permettra également de rationaliser la gestion des ressources mises à la disposition des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Cette agence nationale d'assurance qualité et d'accréditation en charge de l'évaluation du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, œuvre à son amélioration continue et encourage le développement d'une culture de la qualité dans les établissements concernés.

L'agence nationale d'assurance qualité assure également :

- Une veille qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- La disponibilité d'un effectif d'experts indépendants et agréés.
- La formation qualifiante d'expertise à la qualité.
- La crédibilité de ses évaluations.
- L'accréditation, la certification et la labellisation des offres de formation.
- L'agence est une autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les autres missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence seront fixés par voie réglementaire.

Elle sera chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, elle accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Algérie.

Les évaluations mises en œuvre par l'agence couvrent les formations, les institutions de recherche, les universités et les écoles.

Les évaluations et analyses de l'agence doivent répondre à de nombreuses exigences, relevant notamment de la déontologie et des principes d'assurance qualité.

Pour répondre à ces exigences, l'agence déploiera un système d'assurance qualité interne en appui à toutes ses activités, au service de son plan stratégique.

VI. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES (SWOT)

VI.1. Introduction :

L'analyse SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) ou AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation (la CIAQES dans notre cas) avec celles des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

VI.2. Analyse SWOT :

Une équipe de la CIAQES a été chargée d'analyser la situation en se basant sur cet outil. Plusieurs réunions de travail se sont tenues pour arriver à la phase finale de l'étude.

Cette dernière a commencé par l'analyse de l'environnement externe (Opportunités et Menaces) suivie de l'environnement interne (Forces et Faiblesses). Un brainstorming pour chaque volet a été mené et un regroupement des idées a été fait. Les résultats seront présentés dans ce qui suit. Les recherches sur l'AQ dans l'ES menées dans le contexte Algérien, ont permis d'identifier :

- Les points forts ;
- Les points faibles ;
- Les opportunités ;
- Les menaces.

Tout d'abord, il serait intéressant de souligner deux constats importants :

- **Le Système d'information :**

L'information est restée le maillon faible dans la feuille de route de la CIAQES. Malgré l'ouverture du site web, la publication de trois news letters, le parrainage de nombreux séminaires locaux sur le thème, l'organisation d'un Colloque Algéro-Canadien dédié en partie à l'évaluation et l'assurance qualité, les actions initiées n'ont pas été suffisamment visibles pour créer l'engouement et l'engagement de tous.

- **La constitution d'un réseau :** Les membres de la CIAQES et RAQ ont été encouragés à s'impliquer dans tout projet ou manifestation liés au thème, au niveau national et international (Tempus Aqi-Umed, Paps-ESRS, Banque mondiale-gouvernance, conférences internationales, visites d'universités étrangères,...). Des liens se sont tissés, une documentation réunie et, surtout, une expertise a été acquise au contact avec les experts internationaux sur des expériences diverses.

Les résultats obtenus nous amènent à conclure que les points forts, les points faibles et les opportunités de La CIAQES.

VI.3. Principaux points forts, points faibles, opportunités et menaces relatifs à la CIAQES :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus.

Tableau n°5 : Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un vivier de RAQ formés dans l'AQ - Existence d'un RNAQES et un guide d'appropriation - Réalisation d'AE dans la majorité des établissements - Existence d'auditeurs certifiés dans le management de la qualité - Existence de cellules AQ dans tous les établissements - Vulgarisation de la qualité dans le secteur de l'ESRS - Accumulation d'une expérience et intégration au réseau international. - Constitution d'un réseau de RAQ 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de la qualité peu formalisée - Manque de budget - Programmes de formation non accrédités - Manque de suivi des opérations d'évaluation - Absence d'incitations financière des membres de la CIAQES - Système d'information faible - Manque de visibilité - Manque de gestion des risques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de la tutelle pour l'implémentation de l'AQ dans l'ESRS - Présence de représentants algériens dans le HAQAA - Appropriation de l'ASG-AQ par des membres de la CIAQES - Des relations avec des organismes européens de qualité - Plus de 50% des pays africains ont leur agence AQ - Partage de plusieurs expériences européennes - Participation d'établissements algériens au projet ESAGOV - Des formations suivies sur le fonctionnement des agences qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Exigences internationales en matière de qualité - Non structuration des cellules assurance qualité au niveau des facultés, instituts, départements - Turnover important des RAQ - Non implication des chefs d'établissements et résistance au changement - Le système de mangement des organismes de formation selon le référentiel ISO21001 Version 2018, n'est pas développé en Algérie - Implication insuffisante de la tutelle

VII. PROCEDURES D'ASSURANCE QUALITE

VII.1. Introduction :


Le système documentaire est le squelette de tout système de management de la qualité. Toutes les nouvelles normes en la matière exigent des informations documentées et sauvegardées. Dans cette partie, nous nous contentons de traiter les procédures mises en place pour le SAQ de la CIAQES.

VII.2. Procédures élaborées :

Un ensemble de procédures est rédigé pour la mise en place du système documentaire de la commission. Parmi ces procédures fournies avec preuves, nous citons :

- Guide de l'implémentation de l'AQ.
- Modèle d'évaluation des réunions.
- Modèle d'évaluation des formations.
- Procédure de l'évaluation interne.
- Procédure de l'évaluation externe.
- Questionnaires de mise en place du référentiel.
- Plans d'évaluation interne et externe.
- Canevas du Procès-verbal de la réunion d'ouverture et de la réunion de clôture des visites sur site des évaluateurs.

Nous développons ci-dessous, à titre d'exemple, la procédure d'évaluation externe.

	PROCEDURE POUR DE L'EVALUATION EXTERNE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS ALGERIENS	Date de creation:
		Date de révision
		Version du document: 1.0
		Nombre de pages:

Rédacteur :	Vérificateur: Membres	Approbateur: President
	CIAQES	CIAQES
Signature:	Signature	Signature

- 1) **Objet**
- 2) **Domaine d'application**
- 3) **Responsable de l'application de la procédure**
- 4) **Documents de référence**
- 5) **Vocabulaire**
- 6) **Description de la procédure**

1. **Objet**

Cette procédure a pour objet de définir l'organisation, la planification, la réalisation et le suivi des évaluations externes des établissements d'enseignement supérieur algérien.

2. **Domaine d'application**

La présente procédure est appliquée au processus d'évaluation externe des établissements d'enseignement supérieur algériens conformément au référentiel national RNAQES, aux procédures et règlements internes de l'établissement, au projet d'établissement et à la réglementation

La présente procédure est appliquée au processus d'évaluation externe des établissements d'enseignement supérieur algériens conformément au référentiel national RNAQES

3. **Responsable de l'application de la procédure**

La CIAQES, les chefs d'établissement et les doyens, accompagnés par le responsable assurance qualité (RAQ) et /ou le responsable du comité d'autoévaluation de l'établissement ainsi que tout évaluateur externe sont responsables de la mise en œuvre de cette procédure.

4. **Documents de référence**

- RNAQES (référentiel national assurance qualité) ;
- Démarche pour la mise en œuvre du référentiel national.
- Méthodologie et guide de mise en œuvre du processus d'autoévaluation de l'établissement
- Grille de l'évaluation externe

5. Vocabulaire

Programme d'évaluation : ensemble d'une ou plusieurs évaluations planifiée(s) pour une durée spécifique et dirigée(s) dans un but spécifique.

Evaluation : Processus systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir des preuves (enregistrements, énoncés de faits ou autres informations, etc.) qui se rapportent aux critères de l'évaluation (et sont vérifiables), et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure ils sont satisfaits.

Évalué : processus, activité ou personne qui a subi l'action d'évaluation.

Évaluateur : personne possédant des capacités personnelles et démontrées ainsi que la compétence nécessaires pour réaliser une évaluation.

Evaluation interne ou autoévaluation : évaluation réalisée par des évaluateurs internes à l'institution conformément à un programme d'évaluation.

Evaluation externe : évaluation réalisée par des évaluateurs externes à l'institution et indépendant de l'institution conformément à un programme d'évaluation.

Planning d'autoévaluation : description des activités de l'évaluation externe spécifiant les domaines à évaluer du RNAQES, les évalués, les évaluateurs, le périmètre d'évaluation

RAQ : Responsable Assurance Qualité.

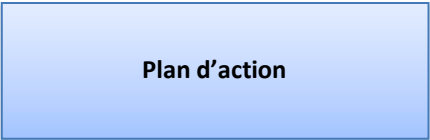
CAQ : comité d'autoévaluation

RNAQES : Référentiel National Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur.

6. Description de la procédure

Flux	Informations complémentaires	Responsabilité	Docs associés
<pre> graph TD A[Désignation de l'équipe d'évaluation] --> B{Récusation d'un membre} B -- Oui --> A B -- Non --> C[Signature de la lettre d'engagement d'impartialité et de confidentialité] C --> D[Confirmation de la mission aux évaluateurs] D --> E[Transmission des documents à l'équipe d'évaluateurs] </pre>	<p>A partir des éléments déjà préparés, la CIAQES établit la fiche de composition de l'équipe y compris la durée de la visite sur le site.</p>	CIAQES	Notification
	<p>L'institution a la possibilité de faire des récusations motivées sur la nomination d'un évaluateur (pour conflit d'intérêt ou autre problème éthique).</p>	Chef d'Etablissement	Courier chef d'établissement
	<p>Faire signer la lettre d'engagement d'impartialité et de confidentialité par l'équipe d'évaluation avant la mission d'évaluation.</p>	Chef d'équipe évaluateurs et membres	Lettre de confidentialité
	<p>Etablissement des ordres de mission.</p>	MESRS	Ordre de mission
	<p>RNAQES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure • Démarche pour la mise en œuvre du référentiel national • Grille d'autoévaluation • Rapport d'autoévaluation • Feuille de présence (ouverture et clôture) 	CIAQES, RAQ établissement concerné,	

Flux	Informations complémentaires	Responsabilité
<pre> graph TD A[Proposition d'un planning pour l'évaluation] --> B{Planning accepté et validé} B -- Non --> A B -- Oui --> C[Diffusion du planning d'évaluation à l'ensemble des services concernés] C --> D[Evaluation sur site] D --> E[Présentation des constats et résultats de l'évaluation] E --> F[Rapport d'évaluation externe] F --> G[Plan d'action] </pre>	<p>Etablissement du plan d'évaluation après concertation de l'équipe</p>	<p>Chef d'équipe des évaluateurs</p>
	<p>Transmission du plan d'évaluation à l'institution.</p>	<p>Chef d'équipe des évaluateurs</p>
	<p>Acceptation et transmission du plan d'évaluation</p>	<p>Chef d'établissement, RAQ</p>
	<p>Pour préparation</p>	<p>Chef d'établissement, RAQ</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'ouverture Visite préliminaire Evaluation (proprement dite) 	<p>Chef d'équipe des évaluateurs, Membres de l'équipe, RAQ</p>
	<p>Réunion de clôture, présentation des points forts et des points sensibles de l'équipe. Description des faiblesses et présentation des recommandations et pistes d'amélioration.</p>	<p>Chef d'équipe des évaluateurs</p>
	<p>Dans un délai n'excédant pas 15 jours, après l'intervention sur site l'équipe d'évaluation produit le rapport d'évaluation. Ce rapport est approuvé par l'ensemble des membres de l'équipe d'évaluation et transmis par le chef d'équipe des évaluateurs au RAQ de l'établissement. Le RAQ de l'établissement vérifie le rapport et le transmet aux responsables institutionnels de l'établissement pour vérification et validation.</p>	<p>Chef d'équipe des évaluateurs</p>
	<p>Dans un délai n'excédant pas 15 jours après la validation du rapport, la cellule assurance qualité, et sous la responsabilité du chef d'établissement, doit présenter un plan d'actions pour prendre en charge les faiblesses recensées.</p>	<p>Chef d'établissement, RAQ</p>



VII.3. Format du rapport d'évaluation :

Le modèle suivant a été proposé aux évaluateurs externes lors de leur passage dans les 18 établissements évalués.

COUVERTURE

- Titre et références du projet
- Nom de l'institution
- Dates de l'évaluation externe
- Référentiel d'évaluation
- Type d'évaluation (interne, externe, institutionnelle, programmatique : à préciser)
- Nom et prénom de l'équipe d'évaluation, en faisant ressortir le chef d'équipe.

TABLE DE MATIERES

- Introduction et contexte de l'évaluation.
- Présentation brève de l'institution.
- Points forts de l'équipe (par domaine et pour chaque champ).
- Points sensibles de l'équipe (par domaine et pour chaque champ).
- Pistes d'améliorations et recommandations (par domaine et pour chaque champ).
- Appréciation générale et conclusions.
- Annexes (liste des documents consultés).

VIII. ALIGNEMENT DE LA CIAQES ET DE LA FUTURE AGENCE SUR LES REFERENCES ET LIGNES DIRECTRICES AFRICAINES

VIII.1. Introduction

L'agence aura comme référentiel le RNAQES, référentiel national d'assurance qualité dans l'ESRS élaboré par La CIAQES. Pour l'harmoniser avec le référentiel africain d'assurance qualité (ASG-AQ), une analyse comparative a été faite dans le but d'intégrer les références des ASG dans le référentiel national. Pour cela, nous proposons, dans un premier temps, une synthèse succincte

du RNAQES et des ASG. Ensuite, nous identifions les références des ASG sur lesquelles le RNAQES doit s'aligner.

Tableau n°6 Alignement des références du RNAQES avec les ASG-AQ

RNAQES	ASG-AQ
Lignes directrices pour <i>l'assurance qualité interne</i>	<i>Lignes directrices pour l'assurance qualité interne & externe</i>
<p>Système d'informations :</p> <p>G11 – L'institution dispose d'une politique de collecte, de sécurisation, de traitement, d'analyse et d'exploitation des informations.</p> <p>G13 - L'institution assure l'archivage et la diffusion de l'information administrative, pédagogique et scientifique.</p> <p>G15- L'institution assure l'organisation, la gestion et la promotion de la communication avec les parties prenantes internes et externes.</p>	<p>2d- L'institution dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe.</p> <p>2k- L'institution publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires ;</p> <p>2h- L'institution veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes</p>
<p>Elaboration des politiques :</p> <p>G21 : L'institution dispose de structures chargées d'élaborer des politiques concertées de formation, de recherche et de gouvernance.</p> <p>G25 : La politique de l'institution en adéquation avec l'usage de ses marges d'autonomie.</p>	<p>2b- L'établissement dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents</p> <p>2e- L'institution fait usage de son autonomie de manière responsable ;</p>
<p>Organisation et pilotage :</p> <p>G34 : Le système de gouvernance prend des dispositions qui tiennent compte des opinions et des avis des étudiants et des personnels.</p>	<p>2g- L'institution permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents ;</p>
<p>Fonctions supports :</p> <p>G41 : L'institution gère ses ressources humaines en conformité avec ses missions et ses valeurs.</p> <p>G43 : L'institution gère ses ressources financières en conformité avec ses missions et ses valeurs.</p>	<p>3a- L'institution dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes-femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion</p> <p>3b- L'institution dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois</p> <p>4a- L'établissement dispose de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente ;</p>

<p>Démarches qualité :</p> <p>G51- L'institution a une politique qualité bien définie et partagée</p> <p>G53- L'institution développe des démarches qualité pour ses différentes activités.</p>	<p>C dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux</p>
<p>Infrastructure et installations :</p> <p>I11- L'établissement dispose d'espaces suffisants pour héberger les activités administratives</p> <p>I21- L'établissement dispose de locaux (amphithéâtres, classes et bureaux) pour accueillir les formations académiques et continues.</p> <p>I31- L'établissement dispose de laboratoires et ateliers pour accueillir les travaux pratiques et de recherche.</p> <p>I51- L'établissement dispose de structures pour les activités culturelles et sportives.</p> <p>I22- L'institution possède un centre de ressources documentaires.</p>	<p>5a- L'établissement dispose d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel ;</p> <p>b) L'institution dispose d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel) ;</p>
<p>La définition de l'offre de formation et son pilotage</p> <p>F14 - L'institution rend visible son offre de formation.</p> <p>F12 - L'offre de formation est cohérente au regard du projet de l'institution et de ses moyens matériels, humains et pédagogiques</p>	<p>6a- L'établissement dispose de stratégies claires pour le marketing/la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription ;</p> <p>7b- L'établissement dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes ;</p> <p>7d- L'établissement dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes</p>
<p>L'évaluation et la révision des enseignements</p> <p>F31- Les enseignements sont soumis à des révisions et à des évaluations régulières.</p> <p>F32- L'institution développe des processus d'amélioration de la pédagogie</p>	<p>7a- L'établissement dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants ; les programmes font l'objet d'une</p>

	évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;
<p>Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants</p> <p>F41- L'institution valide les connaissances et les apprentissages tout au long des parcours de formation.</p> <p>F42-Les épreuves d'évaluation sont en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.</p>	<p>8c- L'établissement assurer qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ; et d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.</p>
<p>L'organisation, la structuration et le développement de la recherche</p> <p>R12 - L'institution dispose de structures de pilotage et de suivi de la recherche.</p> <p>R13 - L'institution organise une réflexion stratégique pour une évaluation interne en matière de recherche.</p> <p>R15 - L'institution développe une recherche qui répond aux besoins de son environnement.</p>	<p>9c- L'établissement s'assure qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches ;</p> <p>9b- L'établissement s'assure qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches</p> <p>9d- L'établissement s'assure qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional,</p>
<p>Responsabilité sociétale & développement durable</p> <p>V41 - L'institution s'implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.</p> <p>Référence V44 : Les installations, les équipements et les pratiques de l'institution prennent en considération le développement durable (la dimension environnementale, la dimension sociale, la dimension économique).</p>	<p>10d- L'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;</p> <p>10-e- de remédier aux problèmes sociétaux critiques et de contribuer au bien public ;</p> <p>f) de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.</p>
<p>Relation avec les entreprises</p> <p>S21 - Les offres de formation de l'institution, correspondent aux besoins des entreprises.</p>	<p>13c- Les établissements qui collaborent doivent assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative</p>

	13d- veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques
--	---

VIII.2. Les références des ASG manquantes à intégrer dans le RNAQES (alignement)

Les ASG sont constitués de trois principales parties :

- **Partie A :** Références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne;
- **Partie B:** Références et lignes directrices pour l'assurance qualité externe ;
- **Partie C:** assurance qualité interne pour les agences d'assurance qualité.

Les références qui ne figurent pas dans le référentiel et qu'il est nécessaire de rajouter au RNAQES sont :

- **Partie A** (Références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne)

1. Vision, mission et objectifs stratégiques

- **Référence**
- L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.
- **Lignes directrices :**

La vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'établissement :

a) sont rendus publics : ils reflètent les aspirations et les besoins des parties prenantes et indiquent des plans de développement et des objectifs stratégiques.

b) En matière d'assurance qualité, ils sont traduits dans des politiques et plans stratégiques clairs, qui sont opérationnalisés en objectifs réalisables.

L'établissement veille à disposer d'un système AQ robuste et efficace pour l'ensemble de ses activités (académiques, de recherche et d'engagement envers la communauté), lequel facilite la coordination de l'approbation des politiques, procédures et mécanismes. L'établissement s'assure dès lors :

a) Que la vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité.

b) Que diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques.

c) Que des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue.

d) Que la formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes

e) Qu'il y ait un suivi, une évaluation et un benchmarking continus et périodiques des processus,

y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.

4. Gestion des ressources financières :

- **Référence :**

L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.

- **Lignes directrices :**

La pérennité financière est le fondement de tout établissement, et des ressources financières adéquates et une gestion financière prudente doivent s'inscrire dans un cadre approuvé de stratégies, politiques et procédures institutionnelles qui permettent à l'établissement de répondre à ses besoins financiers pour assurer une prestation académique de qualité. L'établissement dispose

a) de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente ;

b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté ;

c) d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers ;

d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés

e) de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.

10. Engagement envers la Communauté :

- **Référence :**

L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.

a) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment :

I- L'identification du programme,.

II- L'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation,

III- Les modalités d'offre,

IV- Le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas échéant,

V- Les frais.

VI- Les conditions applicables au programme :

1-Les conditions d'abandon du programme.

2-Les accords financiers avec le fournisseur.

3-Les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.

b) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme :

I- La langue de communication,

II- L'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,

III- Les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,

IV-La période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,

V- Les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence,

VI- Les attentes en matière d'apprentissage autonome,

VII- Le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,

VIII. Le calendrier des examens,

IX- Le calendrier de soumission des devoirs, et la délivrance des certificats.

- **La partie B** (Références et lignes directrices pour l'assurance qualité externe) et **la partie C** (assurance qualité interne pour les agences d'assurance qualité), avec toutes leurs références, sont inexistantes dans le référentiel national, il est indispensable de les intégrer dans sa prochaine version.

IX. ACTIVITES INTERNATIONALES

IX.1. Introduction :

Depuis sa création, la **CIAQES** n'a cessé de développer des relations avec l'international. Ceci avait pour objectif d'acquérir les compétences nécessaires de son personnel, et d'établir des relations mutuellement bénéfiques dans le domaine de l'assurance qualité et l'accréditation. Nous expliquons ci-dessous les principales actions menées.

IX.2. Activités internationales :

IX.2.1. HAQAA :

L'Harmonisation d'Assurance Qualité et de l'Accréditation dans l'Enseignement Supérieur Africain (HAQAA) est une initiative qui a été mise en place pour soutenir le développement d'un système harmonisé d'assurance qualité et d'accréditation au niveau institutionnel, national, régional et continental panafricain. Elle est financée par la Commission de l'Union européenne, dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE.

La phase 1 (HAQAA1) a été mise en œuvre de 2015 à 2018.

La phase 2 – HAQAA 2 (2019 – 2022), a pour but de s'appuyer sur les résultats de HAQAA1, de les améliorer et de les promouvoir.

L'objectif général de l'initiative HAQAA2 est d'améliorer la qualité et l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain et de soutenir l'employabilité et la mobilité des étudiants sur le continent. Les objectifs spécifiques sont d'améliorer la culture de l'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et la coordination interrégionale et de renforcer les capacités des agences d'assurance qualité à mettre en œuvre les normes et standards africains pour l'assurance qualité (ASG-QA), ainsi que de renforcer les capacités de l'UA à mettre en œuvre le cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation.

L'initiative HAQAA2 est mise en œuvre par OBREAL-Observatoire Mondial (chef de consortium), l'Association des Universités Ffricaines (AUA), l'Association Européenne pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ENQA) et l'Office Allemand d'Echanges Universitaires (DAAD).

a. Visites dans le cadre du HAQAA1 :

Des visites, dans le cadre du HAQAA1, ont été effectuées en dehors du pays suite à la nomination de deux experts algériens comme ambassadeurs de l'assurance qualité. Des partages d'expériences, une appropriation des activités de l'assurance qualité interne et externe en Afrique, et du référentiel africain d'assurance qualité ont été les résultats de ces visites.

b. Formation dans le cadre du HAQAA2 :

Une formation de cinq jours (voir ci-dessous) a été dispensée en ligne. Les deux ambassadeurs algériens étaient informés de quelques activités par leurs collègues africains HAQAA2 via le groupe WhatsApp mais ces activités sont plus destinées aux membres du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur).

Le programme de la formation suivie par les deux représentants algériens et qui s'est déroulée entre le 4 et le 19 mars 2021 s'est porté sur :

- **Introduction** au HAQQA2
- **Module1** : cadre politique
- **Module2** : Assurance qualité interne dans les établissements d'enseignement supérieur
- **Module 3** : L'évaluation, partie intégrante de l'Assurance Qualité
- **Module 4** : Développement de programmes académiques
- **Module 5** : Les bases de la gestion des projets
- **Module 6** : La gestion du changement

Une proposition d'un projet HAQAA2 a été envoyée en respectant les références dans l'appel à candidature.

IX.2.2. Visite à plusieurs établissements du supérieur européens dans le cadre du PAPS :

Dans le cadre des activités du résultat1 "qualité" du projet d'appui à la politique sectorielle (PAPS), une équipe composée de membres de la CIAQES et des RAQ de 06 établissements pilotes ont effectué une visite de travail de 12 jours à plusieurs établissements européens de France,

Belgique, Pays bas, Finlande. L'objectif de cette visite était de connaître et s'appropriier les expériences européennes en matière de qualité.

IX.2.3. Participation au réseau arabe sur l'assurance qualité :

Dans le cadre de ses relations avec le réseau arabe pour l'assurance qualité, le président et un membre de la commission ont effectué une visite au Maroc pour assister au meeting organisé par ANQAHE (Le Réseau Arabe pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur).

L'évènement a eu lieu du 12 au 14 novembre 2019 au centre des formations et des rencontres nationales à Rabat avec la présence de plusieurs personnalités (experts, professeurs, directeurs...) du monde arabe. Les conférences et les ateliers animés portaient sur l'assurance qualité interne et externe, l'évaluation institutionnelle et programmatique.

IX.2.4. Partenariat de la CIAQES dans le projet ESAGOV :

La CIAQES est aussi partenaire dans le projet Erasmus ESAGOV (l'Enseignement Supérieur Algérien à l'heure de la Gouvernance) qui vise, principalement, à améliorer et renforcer la Démarche Qualité de la Gouvernance dans les universités algériennes à partir de la construction de leurs projets d'établissement. La CIAQES était représentée au meeting de Rouen en janvier 2020 par son président. Ces missions dans ce projet sont les suivantes :

- Elle devait contribuer à toutes les activités du projet à savoir ;
 - ✓ Toutes les réunions de gestion du projet (WP8).
 - ✓ L'atelier de restitution du WP1 à Alger.
 - ✓ L'atelier consultatif au MESRS à Alger (WP2).
 - ✓ La formation modulaire à Venise (WP3).
 - ✓ L'atelier de formation à l'échelle locale (WP3).
 - ✓ L'atelier de restitution à El-Oued (WP4).
 - ✓ L'atelier sur les progrès du pilotage du plan d'actions à Béjaia (WP5).
 - ✓ La conférence régionale de dissémination à Alger (WP7).
 - ✓ La conférence de dissémination à Bruxelles (WP7).

Malheureusement, elle n'a participé qu'aux deux premières rencontres étant donné que le projet a été lancé en janvier 2019 alors que les missions de la CIAQES ont pris fin en janvier 2020.

IX.2.5. Participation du Panel canadien à l'évaluation externe de 18 établissements algériens :

8 experts canadiens avec 11 experts algériens ont mené l'opération de l'évaluation externe de 18 établissements algériens après la phase de l'autoévaluation. Cette opération s'est déroulée du 10 au 24 avril 2018. Il est à noter que ces établissements ont été choisis sur la base du nombre de domaines retenus pour élaborer leur autoévaluation.

IX.2.6. Visite de HCERES en Algérie :

Invité par la CIAQES, le président du HCERES accompagné d'un membre du même organisme a animé une formation de 2 jours, au MESRS, sur le processus d'évaluation externe en faveur des membres de la CIAQES et 7 étudiants en master de l'Ecole Nationale Supérieure de Management.

IX.3. Conclusion :

Les visites effectuées et les relations avec plusieurs organismes internationaux de l'assurance qualité ont permis de partager les expériences, d'acquérir des compétences nécessaires pour développer la qualité en Algérie et pour créer l'agence algérienne d'assurance qualité et d'accréditation. Un vivier d'experts est ainsi constitué pour la bonne mise en place de l'agence.

X. IMPLICATION AUPRES DES PARTIES PRENANTES

Le système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est complexe. Sa gouvernance sous ses aspects administratif, financier, académique et social doit être participative et reposer sur l'implication de tous les acteurs menant ainsi à plus d'autonomie des établissements. Telle est donc l'hypothèse sur laquelle repose la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique lancée par les pouvoirs publics durant les quinze dernières années. La participation des parties prenantes est à la fois **interne** (étudiants, enseignants, personnel administratif et technique) et **externe** (entreprises, collectivités locales, société civile, partenaires). Quant à la CIAQES, elle est composée d'enseignants experts en qualité et de chefs d'établissement et d'un président de conférence régionale. Ce dernier assure l'interface entre la commission, les conférences régionales des universités et l'administration centrale. Cependant, on peut noter l'absence d'autres parties prenantes, tel que : les étudiants, les professionnels du secteur socio-économique et le corps des ATS.

Ces parties prenantes sont mieux représentées au niveau des cellules d'assurance qualité des établissements. En effet, dans certains établissements en plus des enseignants chercheurs, des étudiants et des ATS siègent à part entière dans ces cellules et participent à leurs activités.

Dans le processus de la démarche de l'autoévaluation au niveau des établissements, les étudiants et les ATS ont été associés en tant qu'acteur évaluateur. L'ensemble des participants (enseignants chercheurs, étudiants et ATS) aux actions d'évaluation des établissements ont acquis une expérience suffisante dans l'expertise ce qui leur permettra d'être utiles pour la future agence.

Un point à améliorer est le manque de participation des étudiants.

XI. CHAMPS DE DEVELOPPEMENT FUTUR

Le comité scientifique et administratif de la future agence développera sa propre organisation et sa gestion. Parmi les points que nous proposons pour le développement de l'agence, on peut citer :

- Le statut légal de l'agence nationale de l'assurance qualité et d'accréditation.
- L'adaptation de l'agence au contexte national et international.
- La définition du champ, de la portée et des orientations générales du modèle d'AQ.
- La préparation de la méthodologie.
- L'élaboration et la gestion de la procédure.
- Le développement des compétences.
- Le développement de la gouvernance et de l'organisation.
- L'allocation en ressources humaines, organisationnelles et matérielles nécessaires.
- Le développement du système d'information.
- La crédibilité du processus d'assurance qualité.
- La reddition des comptes de l'agence d'AQ.

L'agence sera appelée aussi à étudier et respecter des conditions de son bon fonctionnement.

En effet :

- L'agence d'assurance qualité doit être indépendante dans ses actions et son fonctionnement.
- L'agence ne doit pas interférer dans la procédure d'évaluation par les pairs malgré son rôle essentiel dans le processus.
- Elle doit établir la confiance qui est un point essentiel durant la phase de création de l'agence.

- La création d'un système d'assurance qualité externe (AQE) a besoin d'expertise; la gestion du système nécessite des ressources considérables.
- L'assurance qualité doit améliorer la qualité à long terme et promouvoir la culture de qualité des établissements.
- L'assurance qualité doit évoluer avec son environnement.

XII. CONCLUSION

Depuis sa création la CIAQES a accompli les missions qui lui sont assignées. Les activités ont été réalisées avec une grande satisfaction. Ainsi :

- La structuration des cellules d'assurance qualité des établissements universitaires CAQ a été faite dans tous les établissements du supérieur algérien. Des actions de sensibilisation et de formation ont été menées dans beaucoup d'établissements.
- Les responsables assurance qualité (RAQ) des cellules ont suivi des formations/action d'une durée totale de 26 jours.
- Un référentiel national assurance qualité de l'enseignement supérieur (RNAQES) a été élaboré et mis en application.
- L'opération d'autoévaluation a touché 97 établissements sur 106.
- L'opération d'évaluation externe a été lancée dans 18 établissements pilotes.
- L'accompagnement, pour toute démarche organisationnelle autour de la stratégie de développement des établissements (projet d'établissement) a été accompagné par la CIAQES.

L'assurance qualité externe (AQE) constitue aujourd'hui l'un des volets les plus importants de la politique d'enseignement supérieur. Les structures classiques d'assurance qualité ne sont plus valables et doivent créer de nouveaux mécanismes. Il est important de noter que la mise en place de ces systèmes peut servir différents objectifs comme la reddition des comptes, la conformité aux standards et l'amélioration de la qualité, d'où la proposition par la CIAQES d'un projet de création d'une agence d'assurance qualité.

ANNEXES

Annexe1 : Arrêtés de création de la CIAQES

Annexe2 : Liste des preuves fournies

- Loi n°08-06 du 23 février 2008 modifiant et complétant la loi n° 99-05 du 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.
- Arrêté n° **167** du 31 mai 2010 portant création d'une commission nationale d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Arrêté n°**2004** du 29 décembre 2014 portant création d'une commission d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique
- Arrêté n° **761** du 17 juillet 2016
- Arrêté de nomination des membres de la CIAQES
- Liste des RAQs.
- Livret Aqi Umed ;
- Présentation Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PAPS ESRS) ;
- Présentation séminaire de restitution du résultat R1 du PAPS ESRS : appui à la démarche.
- Guide
- Rapports d'autoévaluation des EES des trois régions (Centre, Est, Ouest).
- Invitation des membres de la CIAQES à la réunion « Bilan Opération Nationale d'Autoévaluation » en date de 27 juin 2017.
- Bilan Opération Nationale d'Autoévaluation des Etablissements d'Enseignement Supérieur.
- Procès-verbal de la réunion de la CIAQES en date du 09 novembre 2017 (préparation évaluation externe).
- Bilan final d'activités CIAQES.
- Exemple de décision de désignation du RAQ.
- Exemple de décision de désignation des CAQ.
- Communication « Feuille de route pour Implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur : bilan et perspectives », Conférences régionales du 20 (Est)-22 (Ouest)-25 mai (Centre) 2014.
- Modules de formation.

- Communication « Feuille de route pour Implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur : bilan et perspectives », Conférences régionales du 20 (Est)-22 (Ouest)-25 mai (Centre) 2014.
- Questionnaires adressés aux RAQ.
- Bilan des évaluations externes
- Rapports des évaluations externes
- Réflexion sur l'agence d'accréditation
- PV et bilan de la CIAQES



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

167
Arrêté n° du 31 MAI 2010

portant création d'une commission nationale d'implémentation d'un système d'assurance qualité
dans le secteur de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret exécutif n°90-188 du 23 juin 1990 déterminant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret exécutif n°94-260 du 27 août 1994 fixant les attributions du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n°01-293 du 13 Rajab 1422 correspondant au 1^{er} octobre 2001, complété, relatif aux tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire par des enseignants de l'enseignement et de la formation supérieurs, des personnels chercheurs et d'autres agents publics ;

Vu le décret exécutif n°03-01 du 04 janvier 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, modifié et complété ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 27 avril 2009 portant reconduction des membres du gouvernement dans leurs fonctions ;

Considérant les recommandations des Assises Nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique du 19 et 20 mai 2008 et du colloque international sur l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur du 1 et 2 juin 2008 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est créé une commission nationale chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du programme d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Article 2 : La commission est chargée, en relation avec les instances et organismes concernés, de :

- Etablir un référentiel national de normes et critères relatifs à l'assurance qualité en tenant compte des standards internationaux.
- Arrêter les critères de choix des établissements d'enseignement supérieur pilotes et des responsables de l'assurance qualité au sein de chaque établissement.
- Mettre en œuvre un programme d'information envers les établissements ciblés et un plan de formation au profit des responsables de l'assurance qualité.
- Définir un programme d'implémentation du processus d'assurance qualité dans les établissements ciblés et assurer le suivi de sa mise en œuvre.
- Organiser les opérations préliminaires à l'autoévaluation des établissements et activités ciblés.

- Organiser les opérations d'évaluation externe des établissements et activités ciblés.
- Assurer la veille dans le domaine de l'assurance qualité.
- Réunir les éléments nécessaires à la définition d'une politique nationale et d'un modèle d'assurance qualité et préparer les conditions de mise en place d'une agence chargée de la mise en œuvre de cette politique.

Article 3 : La commission est composée des représentants de l'administration centrale et des enseignants-experts dont les noms suivent :

- Haouchine Mustapha, directeur de la formation supérieure graduée,
- Bettaz Mohamed, directeur des réseaux et systèmes d'information et communications universitaires
- Mezache Nacéra, directrice des études auprès du secrétaire général du MESRS,
- Bakouche Sadek, école nationale supérieure en sciences commerciales
- Berkane Youcef, université de Sétif,
- Berrouche Zineddine, université de Sétif,
- Boubakour Farés, université de Batna,
- Bouzid Nabil, université d'Oum El Bouaghi,
- Herzallah Abdelkrim, université de Boumerdés,
- Miliani Mohamed, université d'Oran,
- Benstaali Baghdad, professeur associé, université de Bahrein.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois (3) années.

Article 4 : Les membres de la commission élisent un président et un vice président pour une durée de trois années.

Article 5 : La commission peut inviter des structures et organes de l'administration centrale et des établissements d'enseignement supérieur à participer à ses travaux, en fonction des points à l'ordre du jour.

Article 6 : La commission peut faire appel à toute personne dont la compétence est utile pour ses travaux.

Article 7 : La direction de la formation supérieure graduée assure le secrétariat permanent de la commission.

Article 8 : La commission établit un règlement intérieur et un programme de travail. Elle se réunit régulièrement sur convocation de son président qui définit l'ordre du jour.

Article 9 : Les enseignants membres de la commission et experts requis sont rétribués par référence aux taux horaires fixés à l'article 5 du décret exécutif n° 01-293 du 13 Rajab 1422 correspondant au 1^{er} octobre 2001, susvisé, dans la limite d'un volume horaire de seize heures par session.

Article 10 : Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 2004 du 29 DEC. 2014

portant création d'une commission d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

- Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n° 90-188 du 23 juin 1990 déterminant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères,
- Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu l'arrêté n° 167 du 31 mai 2010 portant création d'une commission nationale d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

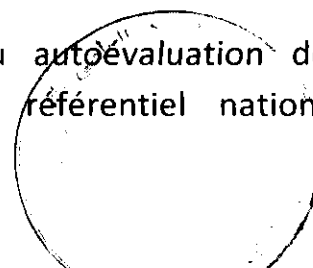
Arrête :

Article 1er: Il est crée, auprès du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, une commission chargée de l'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, désignée ci-après " la commission ".

Article 2: La commission est chargée d'introduire et de développer les démarches d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

A ce titre elle a pour missions, notamment de :

- encadrer les opérations d'évaluation interne ou autoévaluation des établissements pilotes, en conformité avec le référentiel national



- d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- accompagner les cellules d'assurance qualité, implantées dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, et les aider à devenir opérationnelles,
 - former l'encadrement et les membres des cellules d'assurance qualité - CAQ-,
 - créer les conditions de création d'une agence d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, notamment par la formation d'experts en assurance qualité,
 - coordonner, harmoniser et suivre toutes activités liées à l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
 - développer les canaux de communication sur les activités liées à l'assurance qualité au niveau du secteur (newsletters, site web, medias classiques, rencontres,...).

Article 3: La commission est composée d'enseignants chercheurs et d'experts en assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

La liste nominative des membres de la commission, est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Article 4: Lors de la première réunion de la commission, les membres élisent un président et un vice président pour une durée de trois années.

Article 5: La commission peut inviter les structures et organes de l'administration centrale et les établissements sous tutelle à participer à ses travaux, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

Article 6: La commission peut faire appel à toute personne susceptible de l'éclairer dans ses travaux.

Article 7: La commission se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour.

Article 8 : Les résultats des travaux de la commission sont consignés dans des procès verbaux. Un rapport d'activité annuel est adressé au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Article 9: La Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Supérieurs est chargée d'assurer le secrétariat permanent de la commission.

Article 10 : Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission sont pris en charge par leurs établissements d'origine ou les services centraux concernés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11: Les dispositions de l'arrêté n° 167 du 31 mai 2010, susvisé, sont abrogées

Article 12: Le Secrétaire Général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les chefs d'établissements l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique veillent à l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger , le

**Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

Annexe de l'arrête n° 2014 du 23.03.2014

portant création d'une commission d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nom et Prénom	Structure de Rattachement
- M.Bakouche Sadek	HEC-Alger
- M.Haouchine Mustapha	MESRS
- M.Latreche Mohamed et Hadi	Université de Constantine2
- M.Nememcha Mohamed	Université de Guelma
- M.Khalidi Abdelkader	Université de Mascara
- Mme Mezache Nacera	MESRS
- Mme Chahed Amina	ENSV-El-Harrach
- M.Herzallah Abdelkarim	Université de -Boumerdes
- M.Lerari Mohamed	ENSTP-Kouba
- Mme Khelif Rabia	Université de Annaba
- M.Loucif Abdallah	Université de Skikda
- M.Radji Mustapha	Université de Mostaganem
- M.Saidane Abdelkader	ENPO-Oran
- M.Denna Ahmed	USTO-Oran



Annexe 2 : Liste des preuves

1.	Loi n°08-06 du 23 février 2008 modifiant et complétant la loi n° 99-05 du 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.
2.	Arrêté n° 167 du 31 mai 2010 portant création d'une commission nationale d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
3.	Arrêté n° 2004 du 29 décembre 2014 portant création d'une commission d'implémentation d'un système d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique
4.	Arrêté de nomination des membres de la CIAQES
5.	Liste des RAQs. Exemple de décision de désignation du RAQ
6	Exemple de décision de désignation des CAQ.
7	Livret Aquimed
8	« Feuille de route pour Implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur : bilan et perspectives », Conférences régionales du 20 (Est)-22 (Ouest)-25 mai (Centre) 2014. Communication « Feuille de route pour Implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur : bilan et perspectives », Conférences régionales du 20 (Est)-22 (Ouest)-25 mai (Centre) 2014.
9	Modules de formation + supports
10	Présentation Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PAPS ESRS) ;
11	Présentation séminaire de restitution du résultat R1 du PAPS ESRS : appui à la démarche.
12	Référentiel RNAQES + Guide d'implémentation de l'AQ
13	Invitation des membres de la CIAQES à la réunion « Bilan Opération Nationale d'Autoévaluation » en date de 27 juin 2017. Bilan Opération Nationale d'Autoévaluation des Etablissements d'Enseignement Supérieur.
14	Rapports d'autoévaluation des EES des trois régions (Centre, Est, Ouest).
15	Bilan Opération Nationale d'Autoévaluation des Etablissements d'Enseignement Supérieur.
16	Procès-verbal de la réunion de la CIAQES en date du 09 novembre 2017 (préparation évaluation externe).
17	Procédures de préparation à l'évaluation externe
18	Rapports expertise préparatoire à l'évaluation externe
19	Bilan expertise préparatoire à l'évaluation externe
20	Bilan final d'activités CIAQES. + rapport synthétique des activités de la CIAQES